

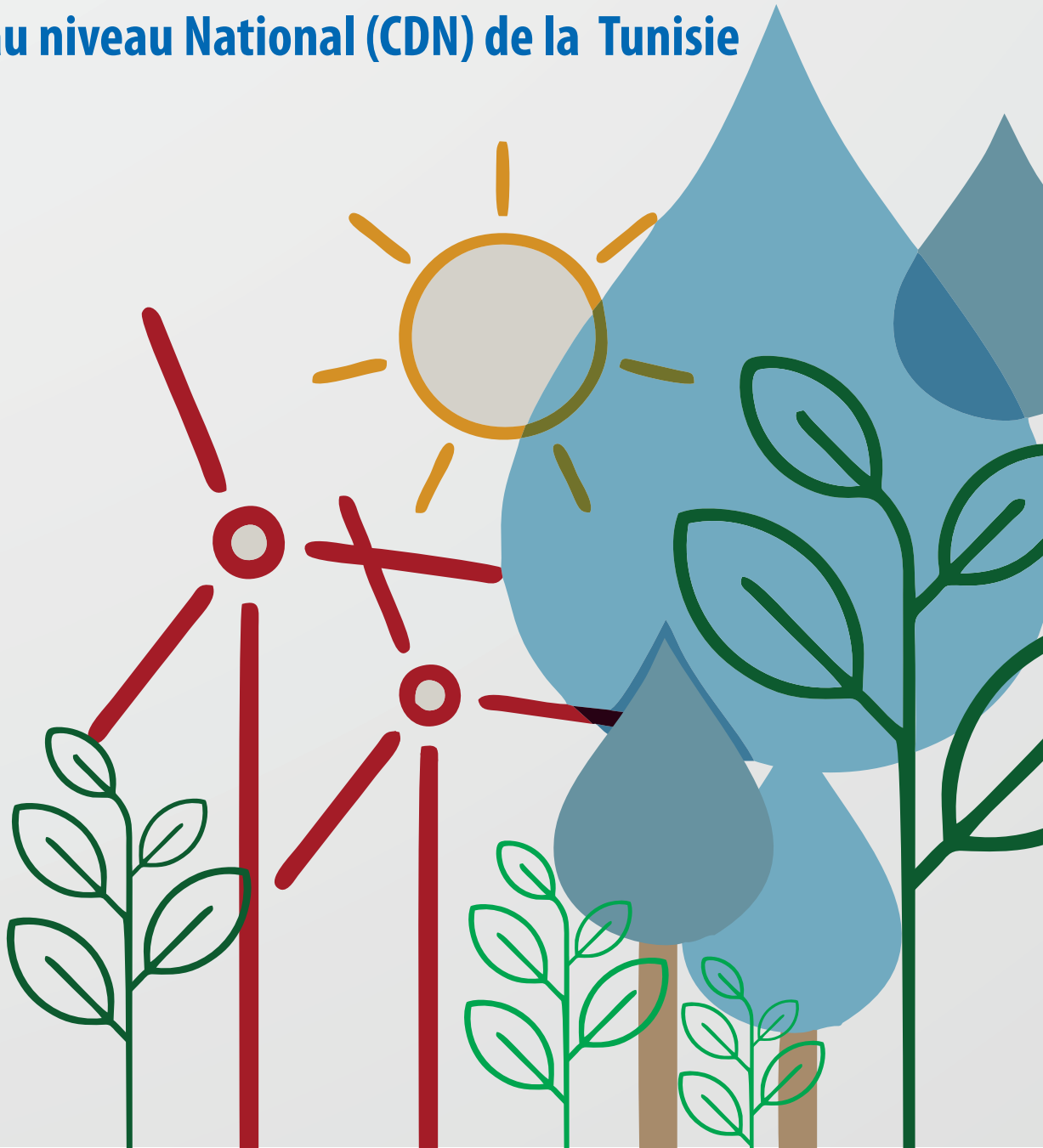


Ministère des Affaires
Locales et de l'Environnement

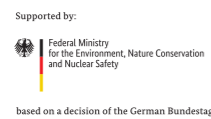
NDC
PARTNERSHIP



Plan de Partenariat pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la Tunisie

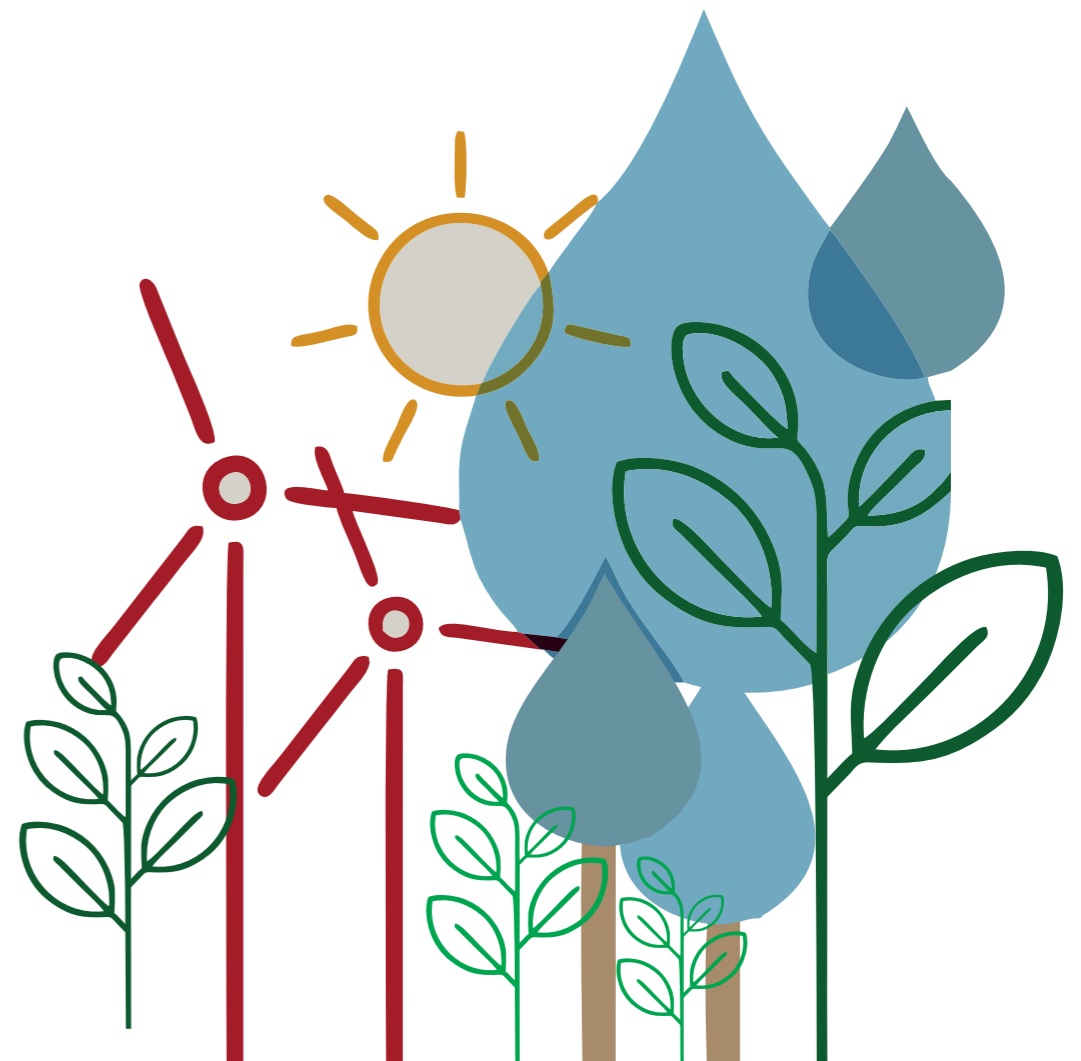


Ce document a été élaboré avec l'appui technique du PNUD et un financement généreux des gouvernements de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Union européenne et du PNUD. Il contribue à la NDC Partnership à travers le programme du PNUD en appui aux NDCs.



Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ou le NDC Partnership, l'Union Européenne et les gouvernements de l'Allemagne et de l'Espagne.

Plan de Partenariat pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la Tunisie



Sommaire

1. Contexte général	6
2. Présentation de la coalition NDC Partnership	7
a. Démarche d'intervention du NDC Partnership	7
3. Le Plan de Partenariat	9
a. Processus de préparation	9
b. Principales composantes du PP	9
c. Principaux chiffres clés	10
4. Plan de Partenariat pour la mise en œuvre de la CDN en Tunisie	13
a. Aspects Transversaux	
b. Volet Atténuation	15
c. Volet Adaptation	45

1. Contexte général

En vertu de l'Accord de Paris, la Tunisie s'est engagée à réduire son intensité carbone de 41% à l'horizon 2030 par rapport à 2010 et de renforcer sa résilience face aux impacts des changements climatiques à travers notamment, la mise en œuvre de projets d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture et les écosystèmes, le littoral, les ressources en eau, la santé et le tourisme.

Toutefois, la mise en œuvre des différents programmes/projets prioritaires de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) nécessiterait en plus de la mobilisation d'importants moyens financiers estimés à environ 20 Milliards US\$, d'agir d'une manière globale où tous les acteurs étatiques et non-étatiques interviennent d'une manière simultanée, cohérente et complémentaire en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

Pour mobiliser davantage l'appui technique et financier nécessaire à la mise en œuvre des actions inscrites dans la CDN, la Tunisie a joint la coalition mondiale CDN Partnership en 2017. Cette initiative, lancée lors de la COP22 en 2016, vise à aider les pays à respecter leurs engagements et à atteindre plus rapidement des objectifs ambitieux en matière de climat et de développement durable.

Dans ce contexte, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement a conduit, avec l'appui du PNUD, un large processus de concertation avec les différents acteurs clés qui a débouché en juin 2019, sur une feuille de route qui permettrait d'accélérer la mise en œuvre de la CDN.

Dans la continuité de ce processus, le Ministère en charge de l'Environnement a ensuite lancé une mission pour élaborer un Plan de Partenariat selon le modèle de la NDC Partnership pour appuyer la mise en œuvre de la CDN en Tunisie.

Il s'agit d'un document qui reflète les priorités du pays en termes de besoins d'appui pour faciliter la mise en œuvre des actions de lutte contre les changements climatiques.

Il intègre, également, les initiatives matures qui sont en cours de mise en œuvre et/ou planifiées en Tunisie.

Les mesures à entreprendre qui y figurent, sont organisées dans un cadre qui permettra de suivre les progrès par rapport aux objectifs et résultats attendus.

Le Plan de Partenariat sert d'outil pour mobiliser, optimiser et coordonner l'assistance technique et financière des partenaires au développement et permettra de faciliter les services d'appui de la NDC Partnership au niveau national, en fournissant un cadre clair qui permettra aux partenaires nationaux de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs.

Ainsi, le Plan de Partenariat se veut un document dynamique qui doit évoluer dans le temps pour refléter, d'une manière assez fidèle, les priorités du pays en termes de projets d'investissement mais aussi en termes de besoins d'appui technique et financier en vue de la mise en œuvre accélérée de la CDN et l'atteinte des objectifs fixés.

2. Présentation de la coalition NDC Partnership

Le NDC Partnership est une coalition internationale de pays et institutions qui collaborent pour conduire une action transformationnelle en faveur du climat à travers le développement durable.

Le partenariat est fondé sur le principe qu'une coopération efficace peut accélérer la réalisation des résultats et renforcer l'impact collectif des ressources investies.

Grâce à ce partenariat, les membres tirent parti de leurs ressources et de leurs expertises pour fournir aux pays les outils dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leurs CDN, conformément à l'Accord de Paris, et lutter plus efficacement contre le changement climatique.

Le groupe NDC Partnership est ouvert aux pays et aux institutions internationales qui se sont engagés à mettre en œuvre de manière ambitieuse des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Il offre à ses membres un accès facilité à un réseau mondial de connaissances et de ressources pour soutenir leur travail dans l'action climatique.

Les avantages comprennent, mais sans s'y limiter, l'accès à un vaste réseau de partenaires pouvant fournir une gamme flexible de services orientés vers la mise en œuvre des CDN - à travers :

- Une assistance technique ciblée et le renforcement des capacités ;
- Des produits de connaissance pour combler les lacunes d'information ; et
- Un soutien financier accru.

Jusqu'à décembre 2020, 114 pays membres, 43 institutions internationales et 36 membres associés ont joint cette coalition.

Parmi ces pays partenaires, 67 ont une participation jugée active dont la Tunisie.

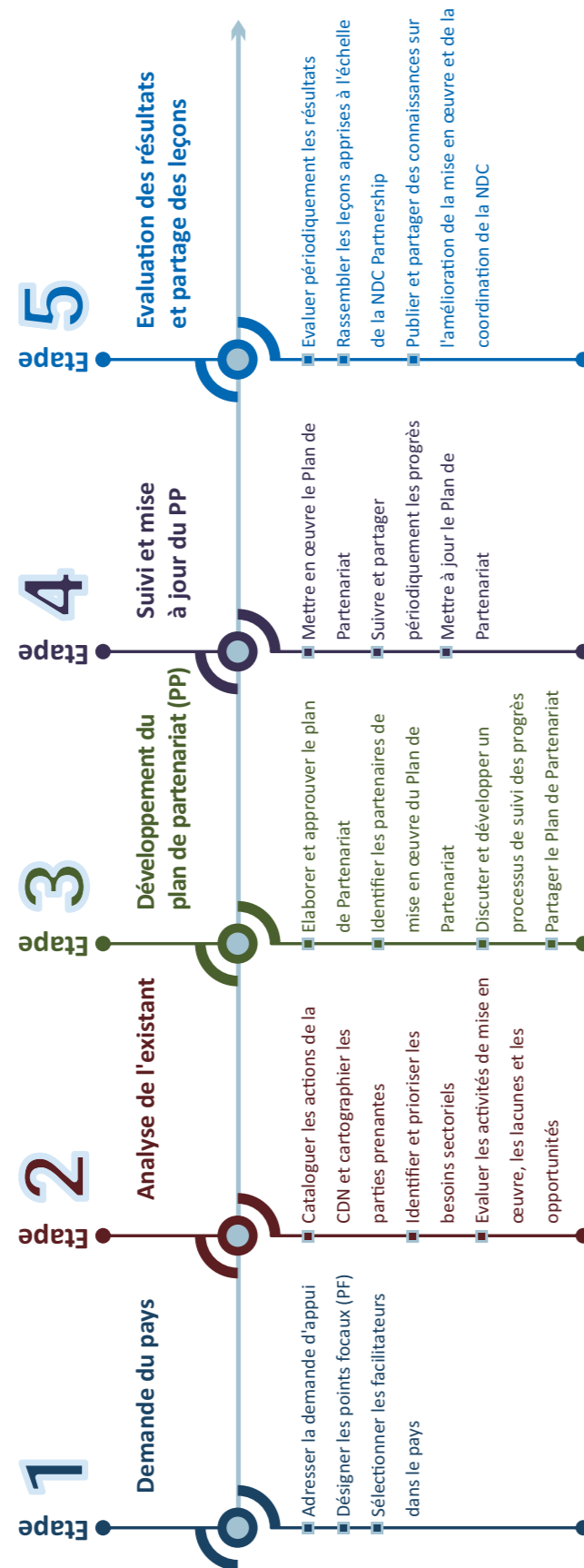
a. Démarche d'intervention du NDC Partnership

Le processus d'engagement des pays du NDC Partnership est une approche « étape par étape » pour l'établissement, l'opérationnalisation et le suivi des activités de partenariat au niveau national.

Le processus en soi, comprend cinq étapes principales, comme détaillé dans le schéma ci-dessous.

La Tunisie en a réalisé les deux premières et viens de finaliser la troisième qui consiste à réaliser et valider le plan de partenariat.

Processus d'engagement des pays



3. Le Plan de Partenariat

a. Processus de préparation

La préparation du Plan de Partenariat (PP) a été réalisée en trois étapes successives, itératives et complémentaires à savoir : i) une étape de consultation de la documentation disponible, des rapports et autres publications officielles des services et administrations partenaires, ii) l'organisation et la tenue de réunions bilatérales avec les personnes ressources des secteurs impliqués dans l'atténuation et l'adaptation, iii) la vérification, revue et validation par les partenaires.

Le « PP » est un document qui présente les actions et activités jugées prioritaires, intégrant à la fois l'appui technique, le renforcement des capacités et les projets d'investissement.

Les activités sont organisées par catégorie : atténuation et adaptation et qui présente pour chacune d'entre-elles des indicateurs d'évaluation qui se veulent SMART, les étapes à suivre pour sa mise œuvre, le budget nécessaire exprimé en US\$, l'acteur responsable de la mise en œuvre et ses partenaires privilégiés, l'état d'avancement actuel de l'activité, les budgets disponibles et ceux à mobiliser et enfin un planning de réalisation étalé sur une durée de deux années.

Ce document sert de tableau de bord pour le ministère chargé de l'environnement, en tant que Point Focal-Changement Climatique, et ses partenaires nationaux et internationaux et en particulier les Partenaires Techniques et Financiers.

Il est en mesure de l'aider à avoir une visibilité sur les actions entreprises et celles à entreprendre et l'état de leur avancement.

Il permet de donner une vision d'ensemble sur la cohérence de l'ensemble des activités et leurs contributions dans la réalisation des objectifs de la CDN.

Le caractère dynamique de ce document le rend facilement appropriable par les partenaires, adaptable aux besoins de chacun, facilement intégrable dans les programmes d'actions des secteurs et lui confère la qualité d'être perfectible et évolutif.

Ceci est d'autant plus justifié que la CDN est en cours d'actualisation, les NAP est suffisamment avancé pour sa partie sécurité alimentaire et que d'autres initiatives en cours sont susceptibles, à termes, de donner de la matière pour compléter et adapter ce Plan.

b. Principales composantes du PP

Le PP est présenté en trois sections :

- La première contient les actions et activités jugées transversales et qui concernent les deux volets: atténuation et adaptation.
Elle regroupe les domaines de la gouvernance (institutionnel, MRV et finance) et de la sensibilisation, communication et renforcement des capacités,
- La deuxième a été consacrée au volet atténuation avec une petite distinction qui a consisté à regrouper d'abord les actions et activités transversales qui concernent tous les secteurs impliqués dans ce domaine puis les actions et actions spécifiques à chacun d'entre eux (Energie, AFAT, Déchets solides et Déchets liquides),
- Il en a été fait de même pour l'adaptation où l'on a respecté la même organisation, avec des actions transversales puis sectorielle (Agriculture, Ressources en eau, Littoral, Tourisme et Santé).

Le graphique ci-après est une représentation schématique du Plan de Partenariat :

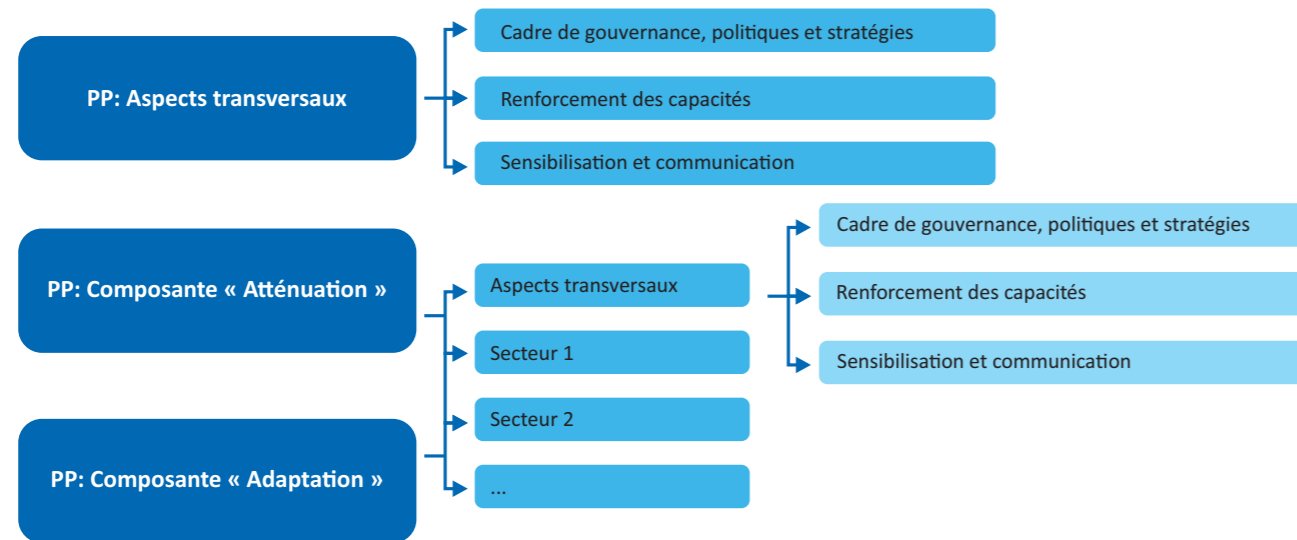


Figure 1: Principales composantes du PP

c. Principaux chiffres clés

Le processus de concertation entamé depuis 2017 avec les différentes parties prenantes, pour développer, à la fois, la feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN, les plans d'accélération du Plan Solaire Tunisien et les programmes d'efficacité énergétique et le Plan de Partenariat ont permis d'aboutir à un document assez conséquent qui reflète les priorités nationales en termes de besoins et de projets d'investissement dans le domaine de lutte contre les changements climatiques.

En effet, il compte 35 objectifs et 119 résultats répartis selon le domaine, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 1: Objectifs et résultats attendus du PP par domaine

Composante	Objectifs	Résultats
Axes transversaux	03	14
Atténuation	10	39
Adaptation	22	66
Total	35	119

Le budget global nécessaire pour la réalisation de toutes les actions intégrées dans le Plan du Partenariat s'élève à environ **7 362 MUS\$**.

Ce budget est réparti comme suit :

- Atténuation : **5 724 MUS\$** (77,75%),
- Adaptation : **1 634 MUS\$** (22,19%),
- Actions transversales : **4 MUS\$** (0,05%).

La part du budget global du PP qui sera consacrée aux projets d'investissements (adaptation et atténuation) sera d'environ **7 333 MUS\$** (99,6%) contre **29 MUS\$** (0,4%) pour l'assistance technique.

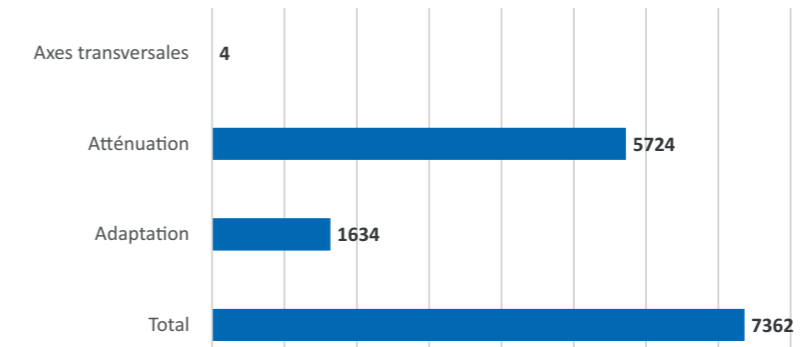


Figure 2: Budget total du Plan de Partenariat par domaine (MUS\$)

Par rapport au volet « Atténuation », la répartition du budget requis se présente comme le montre le graphique suivant.

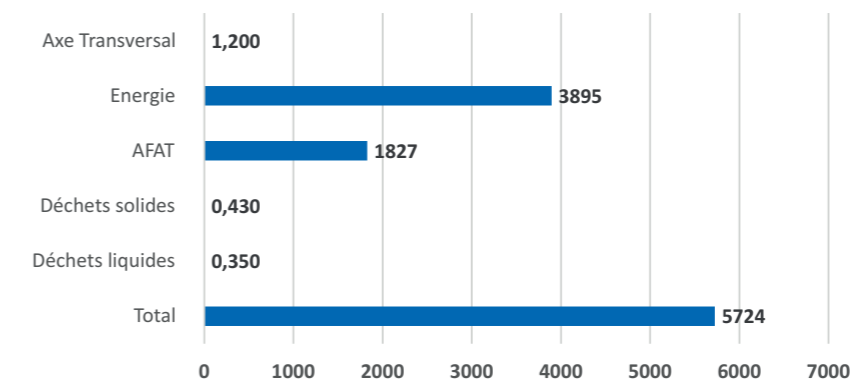


Figure 3: Répartition par secteur du budget PP - Volet «Atténuation» (MUS\$)

Le secteur de l'énergie vient en première place avec un budget total d'environ **3 900 MUS\$** suivi par le secteur de l'Agriculture, Forêts et Affectation des Terres (AFAT) avec un budget qui s'élève à environ **1 830 MUS\$**. Les secteurs des déchets solides et liquides viennent en dernier avec des montants respectifs de **0,43 MUS\$** et **0,35 MUS\$**.

Notons par ailleurs que, pour le volet « Atténuation », les budgets requis pour l'assistance technique et les projets d'investissements s'élevaient respectivement à **9.75 MUS\$** et **5 714 MUS\$**. Les budgets d'investissements prévus, sont essentiellement portés par les projets des énergies renouvelables pour la production d'électricité raccordée au réseau électrique.

Pour ce qui concerne le volet « Adaptation », la répartition du budget à mobiliser selon les secteurs est donnée par le graphique ci-après.

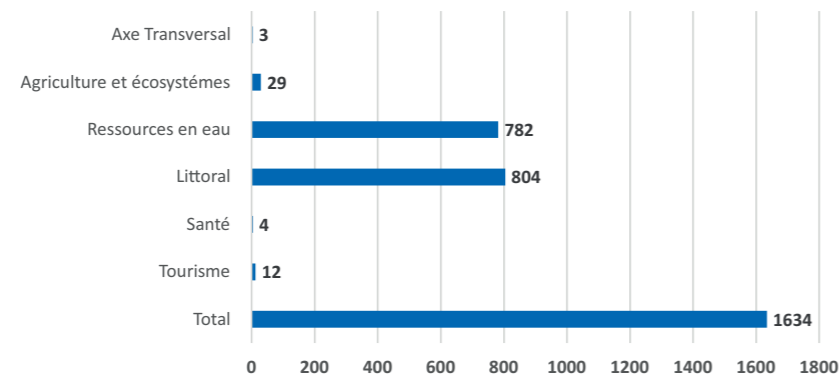
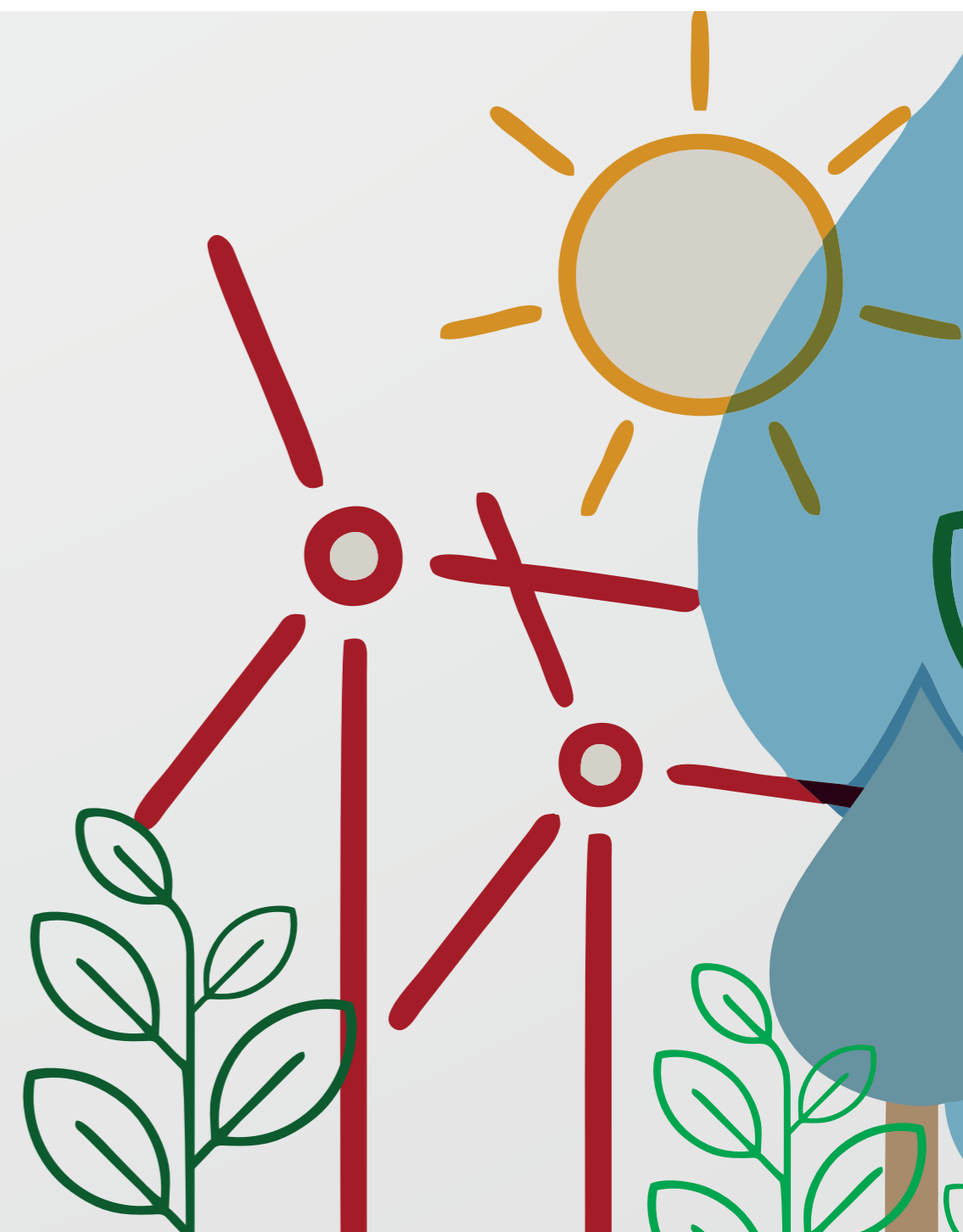


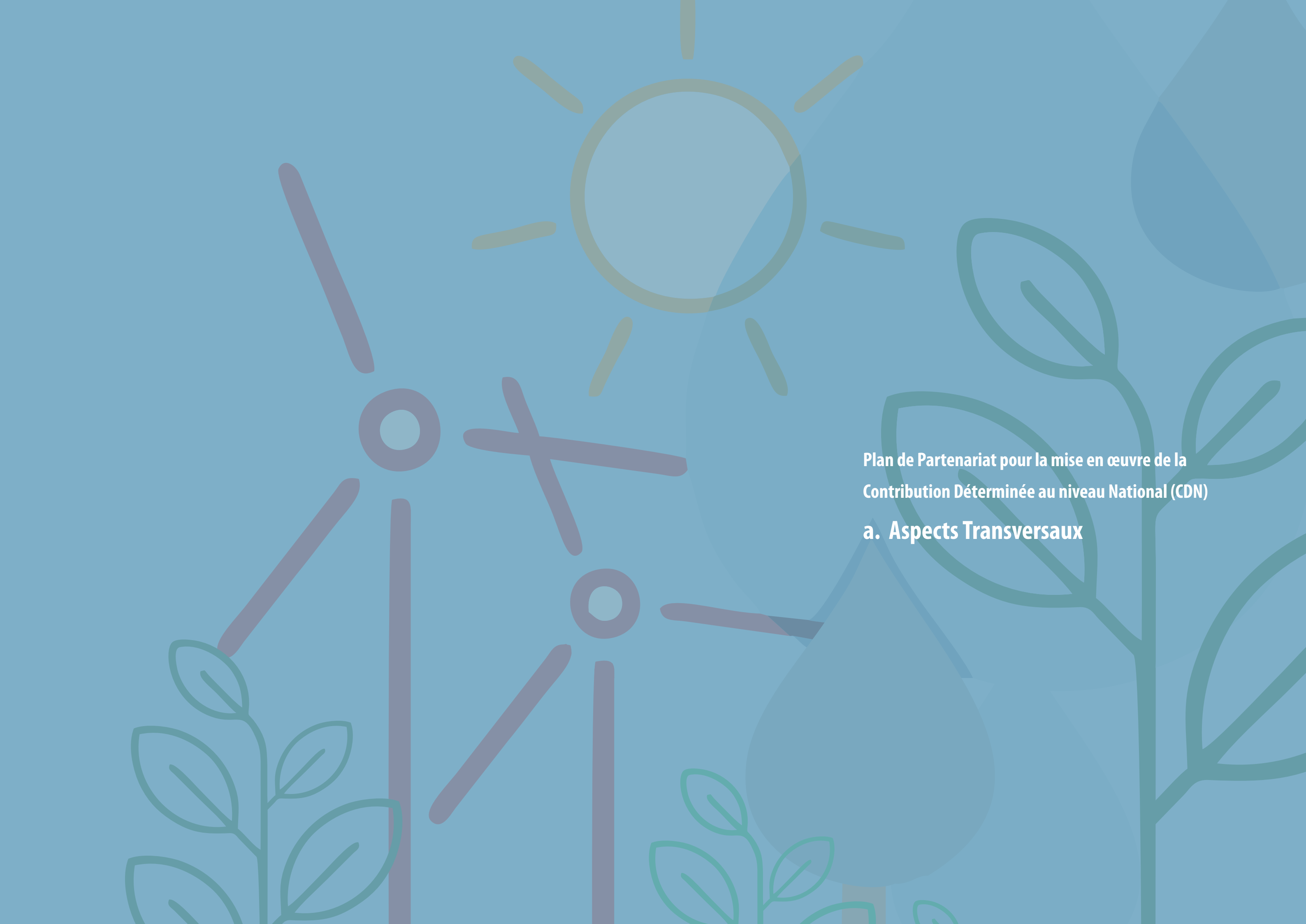
Figure 4: Répartition par secteur du Budget PP - Volet «Adaptation» (MUS\$)

Ainsi, comme le montre le graphique, on distingue l'importance allouée aux investissements à mobiliser dans les secteurs du littoral et des ressources en eau qui viennent en première position, suivis respectivement par l'agriculture, le tourisme et la santé.

Par ailleurs, notons que pour le volet « Adaptation », le montant des investissements est estimé à **1619 MUS\$** alors que celui alloué à l'assistance technique est évalué à **15 MUS\$**.

4. Plan de Partenariat pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en Tunisie





Plan de Partenariat pour la mise en œuvre de la
Contribution Déterminée au niveau National (CDN)

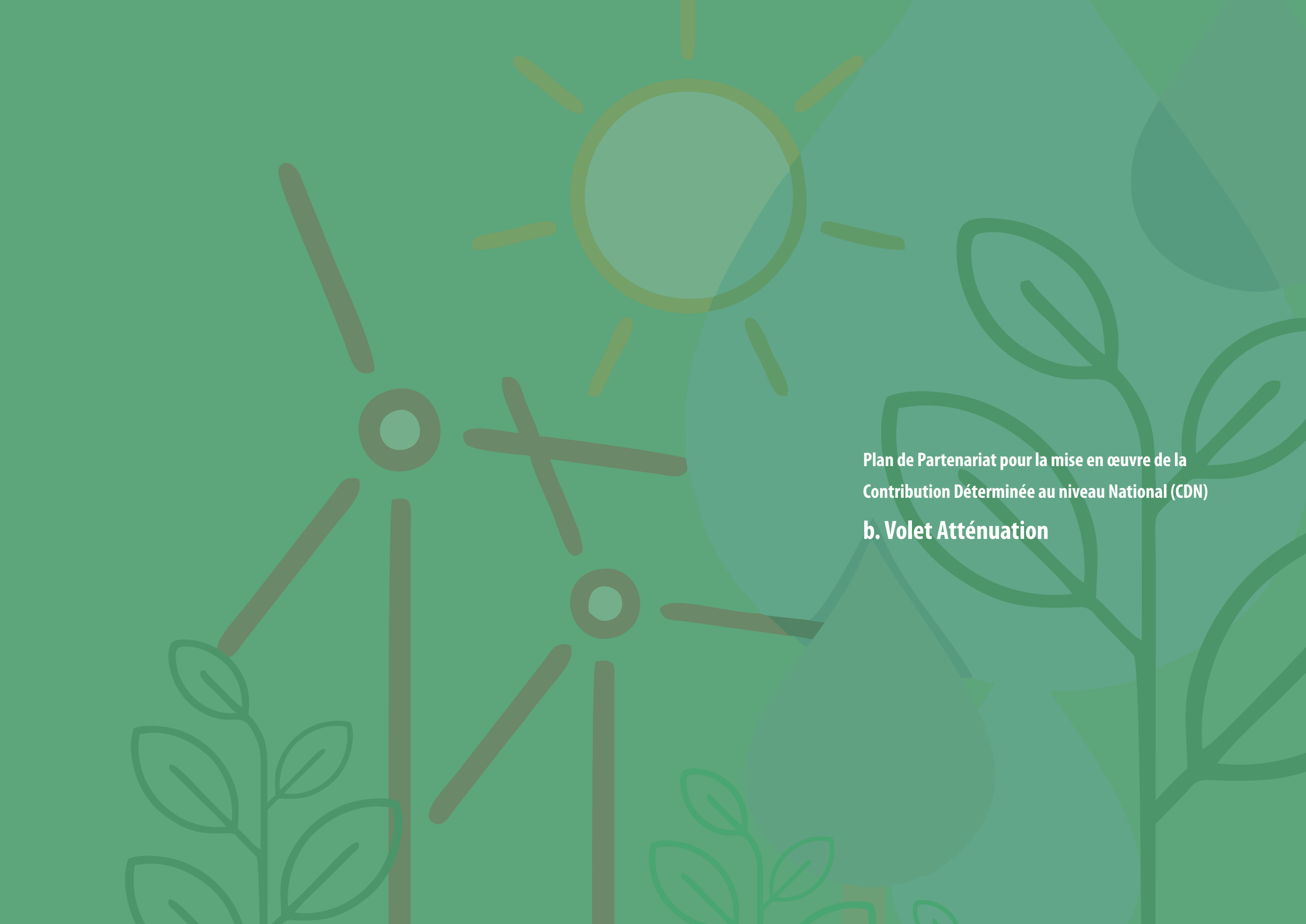
a. Aspects Transversaux

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022														
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4											
Cadre de gouvernance, politiques et stratégies																												
1. Une gouvernance des CC efficace et un cadre capable de mobiliser les parties prenantes, de maintenir la volonté politique à tous les niveaux et de mobiliser les financements nécessaires, est mis en place	1.1. Le cadre institutionnel en charge du suivi de la mise en œuvre de la CDN est renforcé	1.1.1. Structure "Chef de file", au niveau de chaque secteur	Pour chaque secteur clé, désignation de l'établissement qui sera en charge du pilotage et du suivi de la mise en œuvre de la CDN.	Ministère de l'environnement		-	300 kUS\$	Assistance technique	Non réalisé (ne nécessitant pas un appui)																			
		1.1.2. groupes de travail formellement désignés et opérationnels au sein de chaque établissement "Chef de file"	- Formalisation des groupes de travail au sein de chaque établissement "Chef de file". - Préparation et mise en œuvre de Plans de travail annuels pour chaque groupe de travail. - Renforcement des capacités organisationnelles pour l'opérationnalisation du système de transparence de la CDN	ANME, MAPRH, ANGED, ONAS, APAL, Santé et Tourisme		- PNUD (Programme NDC); - Projet NDC, GIZ (Groupe de travail énergie)			Réalisé partiellement																			
		1.1.3. un point focal CDN, formellement désigné, au sein de chaque établissement "Chef de file"	Désignation d'un point focal CDN au sein de chaque établissement "Chef de file"	ANME, MAPRH, ANGED, ONAS, APAL, Santé et Tourisme en collaboration avec le Ministère de l'environnement		-			Réalisé partiellement																			
		1.1.4. Mécanisme formel de coordination entre les différents établissements et l'UGPO	- mécanisme de coordination entre l'UGPO et les différents établissements concernés; - conventions de partenariat entre l'UGPO et les différents établissements clés. - Mise en place d'un cadre de communication et d'échange sur l'état d'avancement de la CDN et les résultats atteints	Ministère de l'environnement en collaboration avec le MAPRH, l'ANME, l'ANGED, l'ONAS, l'APAL, la Santé et le Tourisme.		Appui technique par GIZ (Adapt-CC et NDC) - PNUD (Programme NDC)			Tentative																			
	1.2. Les projets/actions de la CDN sont intégrés dans le processus de planification de développement et la dimension "Genre" y est considérée		1.2.1. Nombre de projets de la CDN ayant été intégrés dans le plan de développement quinquennal	- Intégrer les objectifs de la CDN (mis à jour) dans le plan de développement 2021-2025 - formation sur l'intégration des objectifs/projets de la CDN dans la planification. - information et sensibilisation de l'ARP sur les enjeux de mise en œuvre de la CDN. - Développer les outils et procédures facilitant l'évaluation, selon un prisme climatique, des projets d'investissements présentés par les secteurs et autorités locales	Ministère de l'environnement en collaboration avec le MDICI, le ministère des finances, le MAPRH, l'ANME, l'ANGED, l'ONAS, l'APAL, le Ministère de la santé et le ministère de tourisme		- PNUD (NAP- Aménagement du territoire & Programme NDC) - Financement bilatéral - Financement multilatéral	400 kUS\$	Assistance technique	Tentative (en partie)																		
			1.2.2. Budgets mobilisés (publics et privés) pour la concrétisation des projets de la CDN	- Organiser des sessions d'information et de sensibilisation au profit des personnes ressources impliquées dans le processus de planification dans les différents secteurs clés, sur les objectifs de la CDN.																								
			1.2.3. Indicateurs en relation avec les projets de la CDN, intégrés dans le processus d'évaluation des performances des secteurs/départements (Gestion du Budget par Objectifs)	- Introduire de nouvelles dispositions dans les futurs règlements qui codifient la nouvelle loi organique de finances pour fournir des orientations sur l'intégration des besoins d'adaptation dans les budgets sectoriels et locaux																								
			1.2.4. Existence de procédures nationales de budgetisation et de financement intégrant les risques climatiques	- Identifier les projets climatiques (atténuation et adaptation) et les codifier dans le budget - Analyser le processus existant d'évaluation des performances des secteurs/départements et définir des indicateurs permettant d'évaluer l'avancement des projets de la CDN																								
			1.2.5. Existence d'un plan d'actions pour intégrer la dimension "Genre" dans la politique climatique	Développer un plan d'actions pour intégrer la dimension genre dans l'action climatique							Ministère de l'environnement en collaboration avec le MDICI, le ministère des finances, le ministère de la femme, le MAPRH, l'ANME, l'ANGED, l'ONAS, l'APAL, le Ministère de la santé et le ministère de tourisme		PNUD (Programme NDC)			Assistance technique	En cours											

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
1.3. Une stratégie pour la mobilisation des financements "Climat" est élaborée:		1.3.1. Un mapping des opportunités de financement "Climat" est disponible	Faire une cartographie des différentes opportunités de financement	Ministère de l'environnement en collaboration avec le MAPRH, l'ANME, l'ANGED, l'ONAS, APAL, Santé et Tourisme.		Appui technique par GIZ (Adapt-CC et NDC)	50 kUS\$	Assistance technique	Tentative										
		1.3.2. Existence d'un portefeuille de projets "bancables"	Développer des portefeuilles de projets "bancables"	ANME, MAPRH, ANGED, ONAS, APAL, Santé et Tourisme		- PNUD (Programme NDC) - Financement multilatéral: Projet GIZ "NDC". - Financement bilatéral	70 kUS\$/secteur	Assistance technique	Sans appui pour les secteurs autre que énergie et procédés industriels										
		1.3.3. Existence d'un plan d'investissement détaillé pour chaque secteur	- Développer, en concertation avec les principales parties prenantes, des plans d'investissement par sous-secteur pour l'atténuation - Développer un plan d'investissement pour l'adaptation	ANME, MAPRH, ANGED, ONAS, APAL, Santé et Tourisme		- PNUD (Programme NDC) - Financement multilatéral Projet NDC, GIZ - Financement bilatéral	300 kUS\$	Assistance technique	Planifié										
		1.3.4. Existence au moins d'un mécanisme novateur de financement favorisant la participation du secteur privé	- Faire une étude pour identifier le potentiel de financement du secteur privé dans les projets de la CDN - Développer des mécanismes de financement novateur pour cibler certains segments de marché dans au moins l'un des secteurs suivants: Energie; AFAT; Déchets solides; déchets liquides; Littoral; Santé; Tourisme	ANME, MAPRH, ANGED, ONAS, APAL, Santé et Tourisme		- PNUD - Financement bilatéral - Financement multilatéral Projet NDC GIZ	- 140 kUS\$ pour l'étude - 80 kUS\$/mécanisme	Assistance technique	Planifié										
1.4. Un système de MRV "Finance" est mis en place et opérationnel :		1.4.1. Un système MRV est mis en place pour suivre les dépenses publiques et privés mobilisés	- Définir le financement climatique et identifier le type des projets qui y s'inscrivent - Identifier les dépenses publiques et privés réalisés dans le domaine de l'atténuation - Développer une méthodologie de comptabilisation des flux financiers - Développer et mettre en place un système MRV capable de suivre et de rapporter sur les dépenses publiques et privés ainsi que sur les financements reçus dans le domaine de l'atténuation & l'adaptation	Ministère de l'environnement, MAPRH, ANME, ANGED et ONAS.	Ministère des finances	GIZ Projet "Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC" - PNUD	100 kUS\$	Assistance technique	Planifié										
		1.4.2. Un système de MRV Finance, adapté à chacun des secteurs considérés, est développé et implémenté,	- intégration de la finance climat dans les modèles nationaux actuels de suivi de la finance publique et automatiser les calculs d'impact ; - Adopter un modèle de rapport standard sur les flux financiers ; - Procéder au renforcement des capacités des acteurs concernés ;	- MAPRH - AFAT et R.Eau - M.Santé - MALE - APAL - M. TOURISME-ONTT	- MALE - Autres départements - MESRS - MDICI-INS, - M.Défense - CNCT	- Budget National - Financement bilatéral - Financement international (en partie le projet NDC, GIZ)	300 kUS\$	Assistance technique	Sans appui										
		1.4.3. Le modèle de reporting est publié et connu de tous les secteurs et partenaires,																	
		1.4.4. Au moins un rapport/an est publié.																	
1.5 Un cadre de mise à jour de la CDN est mis en place	1.5.1. Existence d'un cadre de mise à jour de la CDN	Sur la base du suivi de la mise en œuvre de la CDN: - Identifier les contraintes de mise en oeuvre - Identifier les insuffisances liées à la prise en considération des préoccupations sociales dans les politiques climatiques - Identifier les leviers qui permettent une adéquation entre la hausse des objectifs et les moyens de mise en oeuvre - Actualiser la CDN et développer la feuille de route pour sa mise en oeuvre	MALE, ANME, MAPRH, ANGED, ONAS, APAL, Santé et Tourisme	MDICI Min. des Finances		PNUD (Programme NDC)	300 kUS\$	Assistance technique	En cours										

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022														
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4											
Sensibilisation, information et renforcement des capacités des acteurs nationaux																												
2. Les capacités techniques des différents acteurs nationaux concernés par la lutte contre les CC sont renforcées en vue de faciliter la mise en œuvre de la CDN	2.1. Les différents acteurs clés sont informés et leurs capacités sont renforcées sur les dispositifs nationaux et internationaux de la finance climatique ainsi que sur les négociations CC	2.1.1. Etablissements participant à des sessions d'information/formation sur la finance climat	Formation des acteurs clés sur la finance climat ainsi que sur les exigences des bailleurs de fonds et les voies d'accès à ces fonds.	Ministère de l'environnement et établissements "chef de file"		- PNUD (Programme NDC) - Financement bilatéral - Financement multilatéral: Appui technique par GIZ (Adapt-CC et NDC)	70 kUS\$	Assistance technique	Planifié																			
		2.1.2. Personnes participant à des sessions d'information/formation sur la finance climat (dont 50% femmes et 50% hommes)																										
	2.2. Les départements sectoriels, décideurs clés disposent des connaissances et des outils nécessaires pour l'intégration du genre et des CC dans les processus de planification au développement	2.2.1. Nombre de départements sectoriels et décideurs clés disposant des connaissances et des outils nécessaires pour l'intégration du genre et des CC dans le processus de planification au développement	Formation des départements sectoriels et des décideurs clés sur les méthodologies et outils nécessaires pour l'intégration du genre dans les processus de planification au développement,				PNUD (Programme NDC)	50 kUS\$	Assistance technique	Planifié																		
	2.3. Les mécanismes de transferts technologiques dans les domaines de l'atténuation & l'adaptation sont renforcés	2.3.1. conventions/contrats de partenariats signés entre les acteurs nationaux et leurs homologues étrangers travaillant dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation.	- Evaluer les besoins technologiques en réponse aux priorités et politiques nationales de lutte contre les changements climatiques) - Renforcer les systèmes d'informations nationaux, régionaux et internationaux permettant de diffuser des informations pertinentes sur le transfert de technologie et la coopération ainsi que la coopération scientifique et technique. - Formuler et mettre en place un environnement institutionnel, administratif, juridique et politique favorable au transfert de technologie et à la coopération technique			- Ministère de la recherche scientifique, - Ministère de la coopération et - Etablissements universitaires concernés par la thématique des CC	- Financement bilatéral - Financement multilatéral	200 kUS\$	Assistance technique	Sans appui																		
	2.4. Les capacités techniques de la société civile active dans le domaine de l'adaptation et l'atténuation sont renforcées.	2.4.1. ONGs ayant participé à des sessions de formation	- Identification des besoins de renforcement de capacités des différents acteurs de la société civile dans le domaine de lutte contre les Changements Climatiques (CC) - Développement d'un plan de renforcement de capacités - Conception et développement des supports de formation - Organisation de sessions de formation au profit des ONGs sur les thématiques identifiées		Ministère de l'environnement et établissements "chef de files"		- Financement bilatéral - Financement multilatéral => Appui technique par GIZ (Adapt-CC et NDC) - PNUD (Programme NDC)	70 kUS\$	Assistance technique	Tentative																		
2.5. Des projets de recherche dans le domaine de lutte contre les Changements Climatiques (CC) sont identifiés et mis en œuvre	2.5.1. Projets de recherche dans le domaine de l'atténuation (dont 5 ciblent les femmes ou sont conçus pour répondre à des considérations de genre)	- Organisation d'ateliers de sensibilisation/information au profit des laboratoires de recherche concernés sur les différentes composantes de la CDN et le rôle des universités de recherche dans l'atteinte des objectifs fixés. - Identification des besoins de recherche dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation. - Montage des projets de recherche et signature des conventions de partenariat entre les différentes parties prenantes (institutions publiques, laboratoires de recherche, etc.) - Mise en œuvre des activités de recherche	Ministère de l'environnement et établissements "chef de file"	Ministère de la recherche scientifique et établissements de recherche concernés par la thématique des CC	- PNUD - Financement bilatéral - Financement multilatéral: projet NDC, GIZ	100 kUS\$	Assistance technique	Tentative																				
	2.5.2. Projets de recherche dans le domaine de l'adaptation (dont 10 ciblent les femmes ou sont conçus pour répondre à des considérations de genre)																											

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022												
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4									
3. Les acteurs clés actifs dans la lutte contre les impacts des CC sont informés des enjeux climatiques et des défis de mise en œuvre de la CDN	3.1. Un plan de sensibilisation/ communication des différents acteurs clés sur les objectifs de la CDN et les enjeux de sa mise en œuvre est préparé et mis en œuvre.	3.1.1. un plan de sensibilisation/communication sur les objectifs de la NDC et les enjeux de sa mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des actions de sensibilisation & communication sur la CDN selon les besoins et la nature des activités de chaque acteur ciblé; - Elaboration du plan de sensibilisation/communication pour chaque acteur clé y compris l'élaboration des fiches actions - Conception et réalisation des supports de communication/ sensibilisation - Mise en oeuvre du plan de sensibilisation/ommunication 	Ministère de l'environnement et établissements "chef de files"		- Financement bilatéral - Financement multilatéral Appui technique par GIZ (Adapt-CC et NDC)	150 US\$	Assistance technique	Tentative																	
		3.1.2. Nombre de participants ayant assisté aux ateliers de sensibilisation/information sur les objectifs de la CDN (dont 50% femmes et 50% hommes).																								
		3.1.3. Nombre de secteurs ayant été couverts par les ateliers de sensibilisation et de communication.																								
	3.2. Une plateforme de partage d'informations climatiques et techniques est mise en place.	3.2.1. une plateforme de partage d'informations climatique et technique	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins en informations climatiques (atténuation et adaptation). - Développement de la plateforme de partage d'informations climatiques - Etablissement d'un protocole d'accord d'accès à l'information entre les différentes institutions concernées, y compris la société civile 	Ministère de l'environnement et établissements "chef de files"		Appui technique par GIZ (Adapt-CC et NDC)	130 kUS\$	Assistance technique	En cours																	
3.3. Les acteurs sectoriels intervenant dans la planification sont sensibilisés sur la CDN en vue d'une meilleure intégration de ses objectifs dans leurs plans,	3.3.1. Nombre de cadres au niveau des secteurs clés ayant participé aux ateliers de sensibilisation/information sur les objectifs de la CDN	Organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation au profit des cadres de l'administration intervenant dans le processus de planification de développement et des membres des commissions parlementaires	Ministère de l'environnement et établissements "chef de files"	Ministère de la femme	- Financement bilatéral - Financement multilatéral => Appui technique par GIZ (Adapt-CC et NDC)	80 kUS\$	Assistance technique	Tentative																		
3.4. Les résultats atteints par les groupes de travail sectoriels sont communiqués et présentés aux autres partenaires	3.4.1. Nombre d'ateliers organisés	<ul style="list-style-type: none"> - Editer des supports de communication - Produire des rapports annuels d'activités - Organiser des ateliers concertation entre les groupes de travail sectoriels 	Etablissements "chef de files" en coordination avec le ministère de l'environnement		Appui technique par GIZ (Adapt-CC et NDC)	200 kUS\$	Assistance technique	Tentative																		
	3.4.2. Nombre de rapports d'activités élaborés																									



Plan de Partenariat pour la mise en œuvre de la
Contribution Déterminée au niveau National (CDN)

b. Volet Atténuation

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022			
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Aspects transversaux																	
Cadre de gouvernance, politiques et stratégies																	
1. Une gouvernance des CC efficace et un cadre capable de mobiliser les parties prenantes, de maintenir la volonté politique à tous les niveaux et de mobiliser les financements nécessaires, est mis en place	1.1. L'objectif global d'atténuation de la CDN est décliné en des objectifs sectoriels	1.1.1. Existence d'objectifs de réduction d'intensité carbone pour chaque secteur (énergie, AFAT, Déchets solides et déchets liquides).	Engager une étude pour: - actualiser les objectifs d'atténuation de la CDN. - Exprimer les objectifs de réduction d'émissions pour chaque secteur/sous-secteur - Introduire des indicateurs de suivi liés à la réduction des émissions de GES dans les tableaux de bord de suivi des différents établissements	Ministère de l'environnement et secteurs responsables (ANME, AFAT, ANGED et ONAS)		PNUD (Programme NDC)	50 kUS\$	Assistance technique	Planifié								
	1.2. Le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de la CDN est renforcé	1.2.1. Existence d'une loi PPP révisée qui renforce le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre des projets d'atténuation	- Evaluer la loi PPP existante et dégager les contraintes/faiblesses entravant le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre des projets d'atténuation - Proposer des mesures correctives permettant de renforcer le rôle du secteur privé - Elaborer un projet de loi PPP intégrant les nouvelles mesures	Ministère de l'environnement en collaboration avec les établissements sectoriels responsables (MAPRH, l'ANME, l'ANGED, l'ONAS)	Ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement, IGPPP	GIZ Projet "Renforcement des capacités de réformes"	50 kUS\$	Assistance technique	Tentative								
	1.3. Le cadre de transparence pour le suivi et le reporting sur la mise en œuvre de la CDN est renforcé	1.3.1. La fonction « Inventaire GES » au sein des différents établissements concernés est renforcée et sa réalisation est assurée annuellement	- Formaliser les groupes "Inventaire GES" au sein de chaque secteur (énergie, AFAT, déchets et procédés). - Institutionnaliser les processus de collecte des données dans chaque secteur - Opérationnaliser le système de collecte des données inhérentes à l'inventaires de GES. - Renforcer les capacités techniques des membres des groupes "Inventaire GES"	Ministère de l'environnement avec l'ANME, MAPRH, ANGED et ONAS		- PNUD (Programme NDC) - GIZ Projet "Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la CDN"	200 kUS\$	Assistance technique	Tentative								
	1.3.2. Un système MRV global est mis en place pour évaluer et suivre les impacts des programmes/projets d'atténuation inscrits dans la CDN.	1/ Définir une démarche/processus pour le suivi de la mise en œuvre des projets d'atténuation dans les différents secteurs, incluant: - La définition des indicateurs agrégés et désagrégés ; - La mise en place d'un système de collecte des données ; - La définition de la méthodologie de calcul des indicateurs - L'analyse des résultats et le reporting 2/ Définir le protocole d'échange d'informations et de reporting entre les institutions et établir des conventions de partenariat entre les différents établissements sectoriels	Ministère de l'environnement en collaboration avec le MAPRH, l'ANME, l'ANGED, l'ONAS		- PNUD (Programme NDC) - GIZ Projet "Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC"	300 kUS\$	Assistance technique	Planifié (sauf pour la mise en place du système qui n'est pas encore planifié)									
Renforcement des capacités des acteurs nationaux dans le domaine de l'atténuation																	
2. Les capacités techniques des différents acteurs nationaux en charge de la mise en œuvre des politiques d'atténuation sont renforcées	2.1. Les capacités techniques des parties prenantes sont renforcées notamment dans les domaines des inventaires de GES, la modélisation des émissions et les scénarios socioéconomiques, le MRV et la finance climatique	2.1.1. Nombre de personnes formées dans les différents domaines identifiés	- Développer un plan de renforcement de capacités des acteurs nationaux couvrant à minima les domaines portant sur les inventaires de GES; la prospective/modélisation et scénarios socioéconomiques; la construction des scénarios d'atténuation; le MRV; l'élaboration des requêtes de financement; les négociations internationales sur les CC - Concevoir et développer les supports de formation y afférents - Organiser les sessions de formation au profit des différentes parties prenantes sur les thèmes prioritaires sélectionnés	Ministère de l'environnement et établissements "chef de file"		- PNUD (Programme NDC) - GIZ Projet "Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC"	100 kUS\$	Assistance technique	Planifié								
		2.1.2. Existence de nouvelles outils de modélisation facilitant la mise à jour de la CDN	- Renforcer les capacités nationales en matière de modélisation dans le secteur de l'énergie et ses sous-secteurs afin de simuler les émissions de GES à long terme - Evaluer les impacts macroéconomiques d'un objectif ambitieux d'atténuation	Ministère de l'environnement en collaboration avec le MAPRH, l'ANME, l'ANGED, l'ONAS		PNUD (Programme NDC)	500 kUS\$	Assistance technique	Tentative								

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022																		
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4															
Secteur de l'énergie																																
3. Le recours aux énergies renouvelables dans les différents secteurs est accru	3.1. Les objectifs d'atténuation CDN pour les secteurs de l'énergie et des procédés industriels sont désagrégés par sous-secteur et par technologie	3.1.1. Existence d'objectifs d'atténuation pour chaque sous-secteur et par technologie	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour, pour chaque sous secteur (industrie, bâtiment, transport, AFAT, déchets liquides et solides), les actions d'atténuation qui permettront l'atteinte des objectifs de la CDN - Etablir une méthodologie de calcul des émissions de CO2 évitées pour chaque type d'actions. - Exprimer les objectifs de réduction d'émissions pour chaque secteur/sous -secteur en des objectifs de réduction de l'intensité carbone - Introduire des indicateurs de suivi liés à la réduction des émissions de GES dans les tableaux de bord de suivi des différents établissements 	ANME, ministère de l'agriculture, ANGED et ONAS	Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, ministère du transport, ministère de l'équipement,	PNUD (Programme NDC)	180 kUS\$	Assistance technique	Tentative																							
	3.2. La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité atteint 30% en 2030		3.2.1. Puissance totale installée du parc éolien pour la production d'électricité	Construire des centrales éoliennes pour la production d'électricité, selon les régimes de concession, d'autorisation et d'autoproduction pour atteindre une puissance totale additionnelle installée de 1260 MW à l'horizon 2030.	Ministère chargé de l'énergie, STEG et ANME	Institutions financières & Secteur privé	STEG & Secteur privé	1693 MUS\$	Projet d'investissement	Planifié																						
			3.2.2. Puissance électrique totale installée du parc PV	Construire des centrales PV pour la production d'électricité selon les différents régimes (net-metering, autoproduction, autorisation et concession) pour atteindre une puissance totale additionnelle installée de 2100 MW à l'horizon 2030.							STEG & Secteur privé et budget de l'Etat (STEG et Fonds de Transition Energétique)	1711 MUS\$	Projet d'investissement	Planifié																		
			3.2.3. La puissance totale installée des installations CSP pour la production d'électricité	Construire des centrales CSP pour la production d'électricité atteignant une puissance totale de 50 MW à l'horizon 2030											STEG & Secteur privé	236 MUS\$	Projet d'investissement	Planifié														
			3.2.4. Puissance électrique totale des installations de biomasse installée	Construire des centrales électriques de biomasse de puissance totale atteignant 30 MW à l'horizon 2030															ANGED, ONAS avec l'appui de l'ANME	Secteur public & Secteur privé	116 MUS\$	Projet d'investissement	Planifié									
	3.3. Le parc installé de capteurs solaires thermiques atteint 220 m² par 1000 habitant à l'horizon 2030	3.3.1. Nombre de m² de capteurs solaires installés	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la gestion du programme Prosol résidentiel - Conduire des campagnes de communication et de sensibilisation auprès des clients appartenant aux secteurs industriels et tertiaires - Développer de nouvelles applications du solaire thermique 	ANME		Budget de l'Etat	300 kUS\$	Assistance technique	Sans appui																							
	3.4. Les modalités et mesures d'accélération du Plan Solaire Tunisien (PST) sont mises en œuvre.		3.4.1. Existence d'une version améliorée, répondant aux exigences du marché, du contrat d'achat d'électricité (PPA)	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une consultation élargie auprès des acteurs concernés pour évaluer le PPA et identifier ses faiblesses - Développer un projet de contrat d'achat d'électricité amélioré et tester son acceptabilité par les différents acteurs (STEG et développeurs de projets) 	MIEM	ANME et STEG	BERD	30 kUS\$	Assistance technique	En cours (Une nouvelle version de PPA réalisée, mais des critiques des opérateurs privés subsistent encore !)																						
			3.4.2. Existence de procédures simplifiées pour les projets Ers de faible puissance et d'autoproduction ainsi que des systèmes de comptage simplifiés de l'excédent d'électricité		<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de modalités d'autorisation simplifiées pour les projets Ers dont la puissance est inférieur à un certain seuil - Suivi et évaluation des nouvelles modalités proposées et garantie de leur pertinence 	MIEM	ANME	GIZ Projets APST et RMS	150 kUS\$	Assistance technique	Planifié																					
					<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de procédures simplifiées et d'un guide de procédures pour les projets d'auto-production - Suivi et évaluation des nouvelles procédures et garantie de leur pertinence 	ANME		GIZ Projet RMS		Assistance technique	Partiellement réalisé (guide)																					

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
			- Examen des tarifs d'achats des excédents et de transport d'électricité existants - Proposition, dans une approche gagnant-gagnant, de nouveaux tarifs d'achats des excédents et de transport d'électricité plus favorables au développement des projets Ers - Proposition d'un mécanisme d'ajustement transparent, des tarifs d'achats des excédents et de transport d'électricité	ANME	STEG	GIZ Projet RMS		Assistance technique	Tentative										
			Développement d'un système plus simplifié de comptage et de facturation de l'excédent d'électricité	ANME	STEG	GIZ		Assistance technique	Tentative										
		3.4.3. Existence d'un programme PV social opérationnel ciblant les ménages à faible consommation d'électricité	- Identification des ménages à faible consommation d'électricité et délimitation du champ d'intervention - Préparation des spécifications techniques des équipements et du cahier des charges y afférent - Lancement de l'appel d'offres et choix du fournisseur - Exécution du marché et installation des systèmes PV	ANME		Fonds de Transition Energétique (Etat tunisien)	1,3 MUS\$	Projet d'investissement	Planifié										
		3.4.4. Existence d'au moins un programme de développement ER ayant bénéficié de l'appui du FVC	- Analyser les programmes Ers pilotes existants (PV dans les établissements publics, Programme PV social, programme PV économique) et priorisation selon les priorités du pays et les exigences du FVC - Concevoir, sur la base du retour d'expérience des projets pilotes, le programme national retenu comme prioritaire - Elaborer une note conceptuelle pour le programme prioritaire - Suivi du processus jusqu'à l'obtention du financement du FVC.	ANME		Non encore identifié	100 kUS\$	Assistance technique	Sans appui										
		3.4.5. Accès au foncier amélioré pour les investisseurs Ers	- Elaborer un guide présentant les procédures d'accès au foncier selon la vocation du terrain.	ANME		GIZ	50 kUS\$	Assistance technique	En cours										
		3.4.6. Existence d'un régulateur indépendant du secteur de l'électricité	- Actualisation de l'étude relative à l'élaboration d'un mécanisme de régulation de l'activité de production d'électricité à partir des Ers connectées au réseau - Proposition de cadre réglementaire permettant la mise en place et l'opérationnalisation du régulateur indépendant - Préparation des textes de lois & décrets et leur adoption et publication	ANME	Ministère en charge de l'énergie; STEG	PNUD	60 kUS\$	Assistance technique	En cours										
		3.4.7. Existence d'un cadre de planification et de programmation du Plan Solaire Tunisien (PST)	Faire des études pour définir le cadre de planification et de programmation du PST. Ceci inclura, entre autres, des études sur la planification du parc électrique conventionnel, la planification des puissances Ers par technologie, la cartographie des ressources ER disponibles, la cartographie des ressources foncières et des zones d'exclusion et la cartographie du réseau électrique actuel et futur.	MIEM	STEG et ANME	GIZ Projet APST	500 kUS\$	Assistance technique	En cours										
		3.4.8. Existence d'un code des Ers permettant la mise en cohérence de l'ensemble des législations en relation avec le développement des Ers	Lancer une étude pour faire une synthèse de l'ensemble des législations en relations avec le développement des Ers et développer le code des Ers permettant le développement des principales filières dans le pays.	ANME		PNUD	80 kUS\$	Assistance technique	En cours										
		3.4.9. Des projets améliorant l'intégration des Ers dans le réseau électrique sont planifiés	3.3.15.1. Faire l'étude de flexibilité du réseau électrique sur la période 2025-2030 qui permettra d'identifier les options technologiques les plus performantes à adopter pour renforcer la capacité du réseau à intégrer les Ers.	STEG		GIZ Projet APST	200 kUS\$	Assistance technique	En cours										

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022											
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4								
			3.3.15.2. Installer 400 000 systèmes de comptage intelligent dans une région pilote (région de Sfax)	STEG		AFD	130 MUS\$	Projet d'investissement	En cours																
		3.4.10. Existence d'un mécanisme de suivi et d'évaluation du plan d'accélération	Concevoir et préparer un mécanisme de suivi et d'évaluation du plan d'accélération du PST. Ceci impliquera, la définition (i) des rôles et des responsabilités, (ii) les procédures de collecte et de reporting et (iii) les indicateurs de suivi et de performances	MIEM	ANME et STEG	GIZ Projet APST	70 kUS\$	Assistance technique	En cours (réalisé en partie)																
		3.4.11. La mise en œuvre des grands projets CSP et PV avec batteries, pour la production d'électricité est facilitée	Mobiliser l'expertise internationale pour appuyer le Ministère chargé de l'énergie et la STEG dans la préparation des pièces contractuels et le processus de négociation avec les lauréats	MIEM	STEG	Banque Mondiale	500 kUS\$	Assistance technique	En cours																
		3.4.12. La mise en œuvre des grands projets éolien et PV pour la production d'électricité raccordée au réseau est facilitée				APST, RMS	1000 kUS\$	Assistance technique	En cours																
4. L'efficacité énergétique est promue dans tous les secteurs économiques consommateurs d'énergie	4.1. La mobilisation du potentiel d'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie est renforcée	4.1.1. Nombre de Contrats-Programmes (CP) signés avec les entreprises industrielles assujetties et non assujetties	- Faire des campagnes d'information et de communication (ateliers de sensibilisation, porte à porte, etc.) pour informer et communiquer sur les différents programmes d'EE et les avantages économiques et financiers qui peuvent en découler. - Elaborer/réviser le cahier des charges technique relatif aux audits énergétiques des utilités. - Renforcer le contrôle sur terrain des campagnes d'audits énergétique - Simplifier les procédures d'octroi des subventions - Accompagner les industriels dans la mise en oeuvre des actions d'EE	ANME		- Budget de l'Etat - Bailleur de fonds bilatéral ou multilatéral non encore identifié - GIZ Projet APEET	300 kUS\$	Assistance technique	en cours																
		4.1.2. Nombre d'actions d'efficacité énergétique ciblant les utilités (air comprimé, froid, moteurs électrique, etc.) dans le secteur industriel	- Sensibiliser les entreprises du secteur sur la nécessité de mettre en place des systèmes SME 50001 et les accompagner dans tout le processus de mise en oeuvre. - Accompagner les industriels dans la constitution des dossiers de subventions. - Promouvoir les projets de cogénération et accompagner les porteurs de projets dans la mise en oeuvre.																						
		4.1.3. Nombre d'entreprises industrielles ayant mis en place des systèmes de management énergétique (SME ISO-50001)	- Faire des campagnes de communication (ateliers de sensibilisation, porte à porte, etc.) pour informer et communiquer sur les différents programmes d'EE et les avantages économiques et financiers qui peuvent en découler. - Elaborer/réviser le cahier des charges technique relatif aux audits énergétiques des utilités - Renforcer le contrôle sur terrain des campagnes d'audits énergétique - Simplifier les procédures d'octroi des subventions - Accompagner les bénéficiaires du secteur des bâtiments dans la mise en oeuvre des actions d'EE. - Sensibiliser les entreprises du secteur sur la nécessité de mettre en place des systèmes SME 50001 et les accompagner dans tout le processus de mise en oeuvre. - Accompagner les bénéficiaires du secteur des bâtiments dans la constitution des dossiers de subventions - Promouvoir les projets de cogénération/trigénération et accompagner les porteurs de projets dans la mise en oeuvre.																						
		4.1.4. Puissance installée des unités de cogénération (MW) dans le secteur industriel																							
	4.2. Le recours aux technologies d'efficacité énergétique dans le secteur des bâtiments est accru	4.2.1. Nombre de Contrats-Programmes (CP) signés avec les entreprises assujetties et non assujetties appartenant au secteur tertiaire	- Faire des campagnes de communication (ateliers de sensibilisation, porte à porte, etc.) pour informer et communiquer sur les différents programmes d'EE et les avantages économiques et financiers qui peuvent en découler. - Elaborer/réviser le cahier des charges technique relatif aux audits énergétiques des utilités - Renforcer le contrôle sur terrain des campagnes d'audits énergétique - Simplifier les procédures d'octroi des subventions - Accompagner les bénéficiaires du secteur des bâtiments dans la mise en oeuvre des actions d'EE. - Sensibiliser les entreprises du secteur sur la nécessité de mettre en place des systèmes SME 50001 et les accompagner dans tout le processus de mise en oeuvre. - Accompagner les bénéficiaires du secteur des bâtiments dans la constitution des dossiers de subventions - Promouvoir les projets de cogénération/trigénération et accompagner les porteurs de projets dans la mise en oeuvre.							ANME		- Budget de l'Etat - Bailleur de fonds bilatéral ou multilatéral non encore identifié - GIZ Projet PEEB -GIZ Projet APEET	250 kUS\$	Assistance technique	en cours										
		4.2.2. Nombre d'actions d'efficacité énergétique ciblant les utilités dans les établissements tertiaires																							
		4.2.3. Nombre d'entreprises tertiaires ayant mis en place des systèmes de management énergétique (SME ISO-50001)																							
		4.2.4. Puissance installée des unités de cogénération et de trigénération dans le secteur du bâtiment (MW)																							

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022																										
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4																							
		4.2.5. Existence d'un texte réglementaire interdisant la commercialisation sur le marché des lampes à incandescence	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des mécanismes de soutien permettant de limiter l'offre d'ampoules inefficaces et de soutenir la demande de produits de remplacement efficaces. - Renforcer le dispositif de contrôle de la qualité des ampoules efficaces sur le marché - Organiser une filière de collecte et d'élimination et/ou de recyclage des ampoules usagées. 	ANME	Ministère chargé du commerce, Laboratoire de test CETIME, Fabricants et importateurs des lampes	- Budget de l'Etat - Bailleur de fonds bilatéral ou multilatéral non encore identifié	150 kUS\$	Assistance technique	Sans appui																															
		4.2.6. Pourcentage des lampes LED par rapport au nombre total des lampes installées dans le secteur des bâtiments (tertiaire et résidentiel)																																						
		4.2.7. Existence d'un texte réglementaire interdisant la commercialisation des réfrigérateurs de classe 2 et 3 et introduisant de classes super efficaces (1+ et 1++)	<ul style="list-style-type: none"> - Promulguer les textes réglementaires interdisant la commercialisation des réfrigérateurs de classe 2 et 3 et introduisant de classes super efficaces (1+ et 1++) sur le marché. - Renforcer le dispositif de contrôle pour assurer le respect de la réglementation en vigueur - Concevoir et mettre en place un mécanisme pour récupérer les réfrigérateurs usagers de classe sup. ou égale à 4 et les remplacer par des nouveaux de classe 1 et plus 							ANME	Ministère chargé du commerce, Laboratoire de test CETIME, Fabricants et importateurs des réfrigérateurs	- Budget de l'Etat - Bailleur de fonds bilatéral ou multilatéral non encore identifié	300 kUS\$	Assistance technique	Sans appui																									
		4.2.8. Existence d'un mécanisme spécifique permettant le renouvellement des réfrigérateurs anciens de classe supérieure ou égale à 4 par des réfrigérateurs de classe 1 et plus (1+ et 1++)																																						
		4.2.9. Pourcentage des réfrigérateurs de classe 1 et plus dans le parc total installé																																						
		4.2.10. Existence d'un mécanisme spécifique permettant le renouvellement des climatiseurs anciens de classe supérieure ou égale à 4 par des climatiseurs de classe 1 et plus (1+ et 1++)	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en place un mécanisme de soutien permettant de remplacer les climatiseurs anciens de classe 4 et plus par des climatiseurs de classe 1 et plus. - Elaborer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation du grand public sur le mécanisme existant et les impacts économiques grâce au recours aux climatiseurs performants. 													ANME	Ministère chargé du commerce, Laboratoire de test CETIME, Fabricants et importateurs des climatiseurs	- Budget de l'Etat - Bailleur de fonds bilatéral ou multilatéral non encore identifié	200 kUS\$	Assistance technique	Sans appui																			
		4.2.11. Pourcentage des climatiseurs de classe 1 et plus dans le parc total installé																																						
		4.2.12. Existence d'exigences plus renforcées fixant le minimum de performance thermique des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Promulguer les textes réglementaires renforçant les exigences minimales de performance des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires - Renforcer le dispositif de contrôle pour assurer le respect de la réglementation en vigueur. - Préparer un plan de communication et de sensibilisation et le mettre en œuvre - Accompagnement et assistance technique dans les phases de conception et de mise en œuvre des actions d'EE 																			ANME	Ministère de l'équipement, municipalités	- Budget de l'Etat - Bailleur de fonds bilatéral ou multilatéral non encore identifié	300 kUS\$	Assistance technique	Sans appui													
		4.2.13. Nombre de logements isolés (thermiquement)																																						
		4.2.14. Nombre d'établissements publics existants ayant isolé leurs toitures	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un mécanisme d'incitation pour les bâtiments publics - Préparer un plan de communication et de sensibilisation des acteurs et le mettre en œuvre - Accompagnement et assistance technique dans l'identification et la mise en œuvre des actions d'EE 																									ANME		- Budget de l'Etat - Fonds de Transition Energétique (FTE) - kFW	300 kUS\$	Assistance technique	Planifié							
	4.3. L'usage des voitures électriques est promu	4.3.1. Existence d'un cadre réglementaire favorable à la pénétration sur le marché local, des voitures électriques particulières	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des incitations pour l'utilisation des voitures électriques (ex. abattement fiscal, subvention, etc.) 	ANME	Ministère des finances	-	-		En cours (ne nécessitant pas une assistance)																															
		4.3.2. Les impacts énergétiques, environnementaux et sociaux dus au développement des voitures électriques sont évalués	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer une étude pour évaluer les impacts énergétiques, environnementaux et sociaux dus au développement du marché des voitures électriques en Tunisie 																															ANME		PNUF	100 kUS\$	Assistance technique	Planifié	


Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022													
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4										
		4.3.3. L'impact des bornes de recharge des voitures sur le réseau électrique est évalué	- Lancer une étude pour évaluer l'impact des bornes de recharge sur le réseau électrique	ANME	STEG	GIZ		Assistance technique	Planifié																		
		4.3.4. Une phase pilote pour l'intégration des voitures électriques sur le marché est lancée	- Lancer une phase pilote pour promouvoir le recours aux voitures électriques dans trois villes pilotes (Sfax, Jerba et Bizerte)	ANME	Ministère du transport	GEF	2 MUS\$	Assistance technique	Planifié																		
4.4. L'efficacité énergétique dans le secteur du transport est promue		4.4.1. Nombre de Contrats-Programmes (CP) signés avec les entreprises assujetties (transport de personnes et transport de marchandises)	- Faire des campagnes d'information et de communication (ateliers de sensibilisation, porte à porte, etc.) pour informer et communiquer sur les différents programmes d'EE et les avantages économiques et financiers qui peuvent en découler. - Renforcer le contrôle sur terrain des campagnes d'audits énergétique	ANME		- Budget de l'Etat - Bailleurs de Fonds bilatéral ou multilatéral -GIZ Projet APEET	200 kUS\$	Assistance technique	Sans appui																		
		4.4.2. Nombre d'actions de contrôle de pneumatiques, de conduite rationnelle et des équipements embarqués (NTIC) réalisées	- Simplifier les procédures d'octroi des subventions. - Accompagner les entreprises du secteur du transport dans la mise en oeuvre des actions d'EE - Accompagner les entreprises du secteur du transport dans la constitution des dossiers de subventions																								
		4.4.3. Nombre de conducteurs ayant suivi, avec succès, des sessions de formation sur la conduite rationnelle	- Sensibiliser les entreprises du secteur sur la nécessité de mettre en place des systèmes SME ISO 50001 et les accompagner dans tout le processus de mise en oeuvre. - Réaliser des actions de contrôle de pneumatiques, de conduite rationnelle et des équipements embarqués.																								
		4.4.4. Nombre d'entreprises du secteur de transport ayant mis en place des systèmes de management énergétique (SME ISO-50001)	- Faire des sessions de formation au profit des conducteurs sur la conduite rationnelle des véhicules.																								
		4.4.5. Nombre de Plans de Déplacement Urbain (PDU) réalisés	- Organiser des sessions de formation au profit des communes - Elaborer un référentiel pour la réalisation des PDUs - Réaliser des Plans de Déplacements Urbains (PDU) dans 15 villes tunisiennes de plus de 100.000 habitants																								
4.5. Les technologies d'éclairage public économes en énergie, sont promues		4.5.1. Taux de pénétration des lampes LED sur le réseau d'éclairage public	- Préparer une requête de financement auprès des bailleurs de fonds pour un remplacement massif aux lampes LED - Faire le montage financier du programme de remplacement aux lampes LED	ANME		- Budget de l'Etat - Bailleurs de Fonds bilatéral ou multilatéral - GIZ Projet APEET	50 kUS\$	Assistance technique	Sans appui																		

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022				
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
AFAT																		
5. Les secteurs Forêts et Parcours réalisent une réduction cumulée d'émissions d'environ 17 millions tCO2 sur la période 2015-2030	5.1. Les terres forestières dont le couvert est actuellement inférieur à 10% (garrigues ou maquis arborés ou non) et toutes les terres à vocation forestière sont reboisées aux horizons considérés.	5.1.1. Nombre d'ha reboisés dans le domaine public 5.1.2. Nombre d'ha reboisé dans le domaine privé 5.1.3. Taux de réussite des nouvelles plantations 5.1.4. Valeur économique des biens et services rendus par l'écosystème considéré.	1. Réviser l'arrangement institutionnel du projet PGIPF et transférer la gestion des actions forestières et pastorales aux services de la DGF, 2. Doter l'équipe en charge de la gestion du projet des moyens humains et logistiques nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des activités envisagées, 3. Identifier les forêts et parcours qui feront objet des activités envisagées : reboisement, densification, aménagement, amélioration,... 4. Intégrer dans le Projet Annuel de Performance (Planification Programmatique) du MARPRH-Programme 4, des indicateurs de mesure de l'effort d'atténuation (forêts et CES), 5. Consolider la requête de financement sur les parcours destinée au FVC et acceptée en première lecture par l'OSS, 6. Réaliser une étude de rentabilité/comparative sur certaines actions forestières (reboisement, plantation des arbres semi-forestiers et à usages multiples,...) à l'intention du secteur privé, 7. S'engager dans la conception, construction et utilisation des systèmes MRV-Atténuation et Finance qui seront développés.	- Ministère de l'agriculture - Direction Générale des Forêts (Forêts et parcours sous régime) - OEP (Parcour chez les privés)	- Les autres directions générales concernées du ministère de l'agriculture - ODESPANNO - Communes - GDAPs, OSCs, ONGs -Secteur privé	- Projet PGIPF + Projet Japonais (DGF/BM/JICA), - Budget de l'Etat - Secteur privé	70 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	- En cours 2694ha (PGIPF-2024+P-GIF2-2021+Prog. National) - Moins que BaU. - Scénario Bas carbone: Sans appui									
	5.2. Les forêts lâches et dégarnies, dont le taux de couvert est compris entre 10-50%, sont densifiées et stabilisées.	5.2.1. Nombre d'ha de forêts claires densifiées					30 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	- Scénario Bas carbone: Sans appui									
	5.3. Les vieux peuplements forestiers et les forêts dégradées sont régénérées de manière artificielle pour les rajeunir et améliorer leur rentabilité,	5.3.1. Nombre d'ha de forêts régénérées d'une manière artificielle 5.3.2. Taux de réussite dans les forêts régénérées					30 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	Scénario Bas carbone: Sans appui									
	5.4. Les parcours naturels dégradés, les steppes et les terres marginales sont plantées contribuant à l'augmentation des ressources fourragères et amélioration de l'alimentation du bétail.	5.4.1. Nombre d'ha de parcours améliorés par des plantations pastorales 5.4.2. Taux de recouvrement 5.4.3. Disponible pastoral sur pieds (estimé biomasse, MS, UF)					50 MUS\$	- Assistance technique - Projets	- Moins que BaU. - Bas carbone : Sans appui									
	5.5. Les parcours dégradés, les terres agricoles marginales et les terrains incultes seront plantés par le cactus (Opuntia ficus indica) pour améliorer le disponible fourrager dans ces espaces	5.5.1. Nombre d'ha de parcours améliorés par les plantations de cactus 5.5.2. Disponible pastoral sur pieds (estimé biomasse, MS, UF)					25 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	- Moins que BaU. - Scénario Bas carbone: Sans appui									
	5.6. Les parcours dégradés, publics et/ou privés, seront améliorés par resémiss et plantation d'espèces fourragères pluriannuelles et annuelles,	5.6.1. Nombre d'ha de parcours améliorés dans le domaine de l'Etat et sous-régime 5.6.2. Nombre d'ha de parcours améliorés dans le domaine privé 5.6.3. Disponible pastoral sur pied 5.6.4. Nombre d'ha de parcours améliorés par des espèces autochtones					65 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	- Moins que BaU. - Scénario Bas carbone: Sans appui									
	5.7. Réduction des émissions de GES de la filière carbonisation par évitement (baisse des productions et/ou amélioration des procédés).	5.7.1. Nombre de tonnes de charbon sortis des forêts/an 5.7.2. Nombre d'unités de décarbonisation ayant adopté des procédés modernes de transformation (dégageant moins de CO2)		1. Identifier les nouveaux procédés de carbonisation (qui émettent moins de GES que les procédés classiques) et engager une action pilote (à Sejnane par exemple), 2. Procéder à des démonstrations, sensibilisation et engager la généralisation du meilleur procédé.			10 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	Scénario Bas carbone: Sans appui									

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022							
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
6. Le secteur de la Conservation des Eaux et des Sols réalise un gain cumulé d'atténuation de 2,4 millions teq-CO2 sur la période 2015-2030	6.1. Les terres vulnérables à l'érosion, les terres traitées manuellement et/ou mécaniquement sont consolidées par une fixation biologique arborée (selon le choix des propriétaires). (BaU:1750ha/an-Bas Carbone:3500ha/an).	6.1.1. Nombre d'ha consolidés par des arbres autres que oliviers et fruitiers 6.1.2. Taux de réussite des implantations installées	1. Identifier les zones favorables à chaque modèle de consolidation des ouvrages de CES selon une approche participative qui respecte le choix des paysans. 2. Procéder aux travaux de consolidation envisagés, 3. Vulgarisation des bonnes conduites pour l'efficacité et la durabilité des ouvrages,	Ministère de l'agriculture-DGACTA	- Les autres directions générales concernées du ministère de l'agriculture - Communes - GDAPs, OSCs, ONGs - Secteur privé	- Projet PACTE (DGACTA/ AFD) - Budget de l'ETAT	175 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	- Moins que BaU. - Scénario Bas carbone : Sans appui												
	6.2. Les terres vulnérables à l'érosion et traitées manuellement ou mécaniquement verront leurs ouvrages de CES consolidés par des plantations d'oliviers (selon le choix des propriétaires). (BaU:1250ha/an-Bas Carbone:2500ha/an).	6.2.1. Nombre d'ha consolidés par des oliviers 6.2.2. Nombre d'oliviers à l'ha 6.2.3. Taux de réussite des implantations oléicoles installées	4. Appuyer l'étude en cours à Tataouine sur la Neutralité en Matière de Dégradation des Terres (NDT) et le carbone dans les sols et proposer une requête de financement pour sa généralisation sur le territoire national 5. Réaliser des nouvelles requêtes de financement pour généraliser les meilleurs approches à d'autres régions.				15 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	- Moins que BaU. - Scénario Bas carbone : Sans appui												
	6.3. Les terres vulnérables à l'érosion verront leurs ouvrages de CES consolidés par des plantations fruitières	6.3.1. Nombre d'ha consolidés par des arbres fruitiers 6.3.2. Nombre d'arbres fruitiers à l'ha 6.3.3. Taux de réussite des implantations arboricoles installées					10 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	- Moins que BaU. - Scénario Bas carbone : Sans appui												
7. Le bilan carbone de l'agriculture est bonifié par l'optimisation des régimes alimentaires des animaux domestiques et la valorisation énergétique de leurs déchets	7.1. Les rations des ruminants sont améliorées par des additifs qui augmentent la productivité de l'élevage	7.1.1. Quantités d'aliments pour bétails, améliorés par des additifs. 7.1.2. Nombre d'élevage ayant adopté ce procédé 7.1.3. Quantité d'aliments classiques épargnés à rendement équivalent (viande, lait, etc.) en tonnes	- Faire le benchmark international sur les technologies utilisées dans ces différents domaines; - Développer une approche de suivi et d'évaluation des performances, y compris la définition des indicateurs, les méthodologies de calcul - Réaliser des essais pilotes in situ: Suivre, évaluer et rapporter sur les résultats de performance obtenus,	Ministère de l'agriculture-DGPA	- Les autres directions générales concernées du ministère de l'agriculture - OEP (Office d'élevage et de pâturage) - Institut nationale des grande culture (INGC) - Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur - GDAPs, OSCs, ONGs - Secteur privé	- Budget national - Bailleurs de fonds bilatéral - Bailleurs de fonds multilatéral - Secteur privé	600 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	- Moins que BaU. - Scénario Bas carbone : Sans appui Scénario Bas carbone : Sans appui												
	7.2. Les fientes de volailles sont mieux valorisés en fumier et/ou en énergie	7.2.1. Quantité de fientes transformée et valorisée	- Réaliser des conventions de partenariat avec les institutions de recherche spécialisées pour contextualiser les procédés technologiques transférables - Développer des requêtes de financement et oeuvrer à l'obtention des financements pour la mise à échelle des expériences concluantes				280 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	Scénario Bas carbone : Sans appui												
	7.3. Le fumier de ruminants est transformé en énergie	7.3.1. Nombre de tonnes de fumier de ruminants transformées en énergie 7.3.2. Quantité d'énergie produite à partir du fumier					100 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	Scénario Bas carbone : Sans appui												
8. Le bilan carbone de l'agriculture est bonifié par la promotion de l'agriculture biologique (AB)/ durable et les bonnes pratiques de conservation et de valorisation	8.1. Les superficies des exploitations biologiques sont améliorées	8.1.1. Nombre de nouvelles exploitations biologiques 8.1.2. Nombre d'ha conduits et agriculture biologique, toutes spéculations confondues	Activité 1: Développement des filières de l'AB et mise en place d'un processus du gouvernance du secteur AB Activité 2: Conversion des 05 zones pilotes en AB: Kef Abbed -Sejnene / El Garia Nord-Kesra / Zougueg -Haouaria / Oum Laksab - Mejel BelAbbes/ Ouled Ghrissi -Hazoua Activité 3 : Création des zones tampons BIO autour des zones de captage d'eau potable Activité 4 : Création de circuits de Bio-Tourisme dans les 24 gouvernorats	MARHP- DGAB	MARHP- Autres Services MALE M.Tourisme	- Budget national - Bailleurs de fonds bilatéral - Bailleurs de fonds multilatéral - Secteur privé	50 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	- Moins que BaU. - Scénario Bas carbone : Sans appui												

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
	8.2. Agriculture de Conservation basée sur les techniques culturales économes en énergies fossiles et favorisant la séquestration du carbone sont appliquées	8.2.1. Nombre d'ha où l'agriculture de conservation est pratiquée: Zéro labour, protection biologique des cultures, jachères, paillage, etc.	- Identifier les bonnes pratiques, les documenter et les vulgariser - Réaliser des études de rentabilité " Coût/bénéfice" par comparaison à l'agriculture conventionnelle - Développer l'approche de suivi et d'évaluation des différents programmes, y compris la définition des indicateurs et la méthodologie de calcul des réductions des émissions de CO2.	MARHP DGPA/PV	- Les autres directions générales concernées du ministère de l'agriculture -OEP office d'élevage et pâturage -INGC institut national des grandes cultures - GDAPs, OSCs, ONGs - Secteur privé	- Budget national - Bailleur de fonds bilatéral - Bailleur de fonds multilatéral - Secteur privé	300 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	Scénario Bas carbone : Sans appui										
	8.3. La part des légumineuses alimentaires et fourragère est renforcée	8.3.1. Nombre d'ha supplémentaires de légumineuses semés chaque année	- Engager et financer la recherche/action contractuelle (obligation de résultats sur les vraies problèmes de la filière): machinisme; systèmes de production; variétés; lutte biologique. - Organiser les filières et encourager la labellisation des produits et des paysages				7 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	- BaU dépassé - Scénario Bas carbone : Sans appui										
	8.4. Le recours aux engrais minéraux de synthèse est optimisé et révisé à la baisse	8.4.1. Quantité d'engrais minéraux de synthèse distribuée chaque année (en tonnes)	- Concevoir et mettre en place un plan de sensibilisation/ communication - Renforcer la collaboration avec la vulgarisation et la formation professionnelle.				7 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	- Moins que BaU. - Scénario Bas carbone : Sans appui										
	8.5. Le potentiel énergétique des margines est valorisé.	8.5.1. Quantités de margines valorisées énergétiquement	- Faire un benchmarking international sur l'état de développement de cette filière et en tirer les bonnes pratiques/facteurs de réussite - Faire une étude de potentiel de la filière et identifier les contraintes techniques, économiques, réglementaires et institutionnelles. - Faire des essais pilotes et évaluer les performances; - Organiser des sessions de formations au profit des différents acteurs dans le domaine - Concevoir un mécanisme de soutien à la filière; - Faire des campagnes de sensibilisation et de communication pour promouvoir le développement de cette filière.				3 MUS\$	- Assistance technique - Projets d'investissement	Scénario Bas carbone : Sans appui										
Secteur des déchets solides																			
9. Un cadre de gestion des déchets solides favorable à la mise en œuvre de la CDN est mis en place	9.1. Les options les plus pertinentes de réduction des émissions de GES sont identifiées et le cadre réglementaire favorable à leur mise en œuvre est mis en place	9.1.1. Existence d'un cahier des charges, pour la concession des décharges, orienté vers les options de réduction de GES retenues	- Faire une étude pour (i) examiner les différentes options de réduction des émissions de GES possibles dans les décharges de déchets solides, (ii) analyser le coût/bénéfice des différentes options et (iii) les prioriser selon des critères d'évaluation pré-définis - Intégrer des objectifs de réduction des émissions de GES dans la stratégie globale de gestion des déchets solides - Opérer les ajustements nécessaires sur le cahier des charges pour orienter les concessionnaires vers les options de réduction de GES retenues - Intégrer dans la méthodologie d'évaluation des concessionnaires, des critères pour évaluer leurs performances "GES"	Anged		GIZ	130 kUS\$	Assistance technique	Tentative										
		9.1.2. Existence d'indicateurs de performance "GES" dans le choix des concessionnaires																	
	9.2. Les quantités de déchets récupérées pour produire du RDF sont augmentées	9.2.1. Les quantités de RDF produites	- Organiser des ateliers d'information/ sensibilisation sur les opportunités de développement du RDF, regroupant les concessionnaires et les cimentiers - Développer un mécanisme de soutien pour la production du RDF et sa vente aux cimentiers - Développer et mettre en place les mécanismes nécessaires de contrôle de qualité des produits (RDF)	Anged	Ministère de l'environnement, cimentiers	GIZ	100 kUS\$	Assistance technique	Tentative										

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021				2022						
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
	9.3. Des systèmes de dégazage sur les déchets qui sont enfouies sont mis en place	9.3.1. Les quantités de déchets enfouies raccordées à des systèmes de dégazage	- Réaliser les études technico-économiques nécessaires pour les systèmes de dégazage à mettre en place - Elaborer des requêtes de financement et boucler le scéma de financement des différentes installations - Préparer les DAOs et lancer les appels d'offres - Réaliser les différentes installations - Suivre et rapporter sur les indicateurs de performance des différentes installations	Anged	Ministère de l'environnement	GIZ	200 kUS\$	Assistance technique	Tentative											
Secteur des déchets liquides																				
10. La mise en œuvre des projets d'atténuation dans le secteur des déchets liquides est renforcée	10.1. Les projets d'atténuation dans le secteur sont identifiés et priorisés	10.1.1. Existence d'une NAMA "Assainissement" actualisée	- Lancer une étude pour actualiser la NAMA "Assainissement" - Prioriser les projets d'atténuation - Préparer les "concept notes" /requêtes de financements	Office National d'Assainissement (ONAS)	Ministère de l'environnement	Bailleur de fonds bilatéral ou multilatéral	60 kUS\$	Assistance technique	Sans appui											
	10.2. Les capacités techniques de l'ONAS en matière de gestion et d'exploitation des installations PV, de digestion et de cogénération sont renforcées	10.2.1. Nombre de cadres de l'ONAS formés	Organiser des sessions de formation au profit des cadres de l'ONAS qui devront à minima, couvrir les thèmes suivants: - les procédures d'accès et de raccordement au réseau électrique servant pour l'ensemble des installations de cogénération de l'ONAS - La gestion et l'exploitation des installations PV, de digestion et de cogénération	ONAS		Bailleur de fonds bilatéral ou multilatéral	40 kUS\$	Assistance technique	Sans appui											
	10.3. Une capacité PV de puissance 10 MW est installée dans les STEPs	10.3.1. Puissance PV installée dans les STEPs	- Faire les études technico-économiques nécessaires relatives à la réalisation de ces deux projets (installation PV et Digesteurs à biogaz) - Préparer les requêtes de financements et rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ces projets	ONAS		Bailleur de fonds bilatéral ou multilatéral	150 kUS\$	Assistance technique	Sans appui											
	10.4. Une capacité de digesteurs à biogaz, pour la production d'électricité, de puissance 4 MW est installée	10.4.1. Puissance des digesteurs à biogaz installée pour la production d'électricité.	- Elaborer les dossiers d'appels d'offres relatifs aux deux projets - Réaliser les deux projets et assurer leur entretien																	
	10.5. les capacités de l'ONAS et de l'ANPE en matière de surveillance et de suivi des rejets hydriques industriels sont renforcées	10.5.1. taux de respect des normes de rejets dans le réseau de l'assainissement et dans le milieu récepteur	- Renforcement des capacités de l'ANPE et de l'ONAS en matière de contrôle et de suivi. - Renforcement des capacités des industriels en matière de traitement "in-Situ" - Le transfert des technologies de pointe liées au traitement de la pollution hydrique industrielle. - L'organisation de campagnes de sensibilisation des différents intervenants (Industriels, professionnels, société civile...) en matière de gestion des déchets hydriques industriels.	ONAS et ANPE	MALE - UTICA - MIPME	Bailleur de fonds bilatéral ou multilatéral	100 kUS\$	Assistance technique	Sans appui											



Plan de Partenariat pour la mise en œuvre de la
Contribution Déterminée au niveau National (CDN)

C. Volet Adaptation

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut														
										2021				2022									
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4						
Aspects transversaux																							
Cadre de gouvernance, politiques et stratégies																							
1. Une gouvernance efficace de l'adaptation des secteurs au CC et un système de MRV qui améliore la transparence et la redevabilité et aide à la décision	1.1. Les Programmes/Projets/Actions d'adaptation sont déclinées en objectifs quantifiés.	1.1.1. Les critères Minimum de quantification des impacts du CC sont identifiés. 1.1.2. Au moins une étude vulnérabilité/secteur/an est actualisée .	1. Définir des indicateurs de l'adaptation dans les secteurs clés. 2. Engager les études de vulnérabilité sectorielle, procéder à la validation et la diffusion des résultats. 3. Faire une étude des vulnérabilités socio-économique sur l'ensemble du territoire tunisien 4. Faire une analyse globale des impacts des CC sur l'économie tunisienne (multisectorielle régionalisée) en tenant compte de la sensibilité au genre 5. Faire une cartographie des zones "à haut risque"	* MARHP - AFAT et R.Eau * M.Santé * MALE - APAL * M.TOUR-ISME-ONTT	* MALE - Autres départements * MDICI * M. Finances	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international * PNUD (Readiness NAP-Aménagement du territoire)	900 kUS\$	* Assistance technique	* NAP-Sécurité alimentaire - En cours * NAP aménagement du territoire - Prévu * Autres études - Sans appui														
	1.2. L'analyse des « Coût/bénéfice » des impacts du CC sur le secteur considéré ou ses composantes est réalisée et contient une liste priorisée des options d'adaptation à mettre en œuvre aux niveaux sectoriels, infranational et national .	1.2.1. Le nombre de partenaires impliqués dans le choix de la méthode d'analyse Coût/Bénéfice adaptée pour chaque secteur, 1.2.2. Au moins une dizaine d'options d'adaptation priorisées sont proposées prenant en compte la justice sociale et le genre, 1.2.3. Au moins 25% des options d'adaptation sollicitent l'implication du secteur privé (gagnant/gagnant). 1.2.4. Des outils de modélisation performants sont disponibles et utilisés dans l'évaluation des coûts-bénéfices de l'adaptation	- Acquisition de modèles permettant d'évaluer les impacts néfastes des changements climatiques sur la croissance économique et les secteurs prioritaires de développement - Evaluer les coûts bénéfiques des politiques et des stratégies d'adaptation - Prioriser les options d'adaptation à mettre en œuvre	* MARHP - AFAT et R.Eau * M.Santé - Santé * APAL-Littoral * M.TOUR-ISME-ONTT	* MALE * MESRS * MDICI * Ministère des finances * ONGs et OSCs	* FAO (NAP-sécurité alimentaire) * PNUD (Readiness NAP/Fonds GCF) * PNUD (Projet Accélération de la mise en œuvre de la NDC) * PNUD (GEF Résilience Côtière)	*250 kUS\$ (FAO) * 560 kUS\$ (PNUD)	* Assistance technique	* MARPH : En cours avec le NAP-sécurité alimentaire, Autres secteurs : Tentative														
	1.3. Les projets de la CDN relatifs à l'adaptation sont intégrés dans la planification et les plans de développement des différents secteurs et la gestion du budget par objectifs	1.3.1. Le volume des financements alloués par l'Etat Tunisien aux projets d'adaptation de la CDN, 1.3.2. Au moins deux indicateurs de performance/secteur sont intégrés dans les processus d'évaluation du secteur ou des départements agissant dans le domaine de l'adaptation (Gestion du Budget par Objectifs - GBO),	1, Intégrer les projets de la NDC dans les stratégies sectorielles, 2. Introduire les projets de la CDN dans le plan quinquennal de développement 2021-2025 (MIDCI) 3, Sensibiliser les décideurs (Ministres, Chefs de programmes, Directeurs généraux et Directeurs), à l'utilité d'intégrer les objectifs et les projets de la CDN dans la planification du développement de leur secteur par leur budgétisation, l'emploi d'indicateurs de performance en lien avec le CC dans les processus d'évaluation,...), 4. Introduire dans les référentiels d'évaluation de la performance des secteurs (les rapports annuels de performance RAP) des indicateurs concrets de mesure de l'adaptation au CC	* MARHP - AFAT et R.Eau * M.Santé * MALE - APAL * M.TOUR-ISME-ONTT	* MALE - Autres départements * MIDCI	* Budget National * PNUD (Readiness NAP/Fonds GCF Readiness) * PNUD (Projet Accélération de la mise en œuvre de la NDC)	100 kUS\$	* Assistance technique	MARHP : En cours Autres secteurs : Tentative														

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021		2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	1.4. Un système de MRV complet intégrant les mesures d'adaptation dans les secteurs clés est conçu et mis en place,	1.4.1. Un système de MRV adapté à chacun des secteurs considéré est choisi, développé et implémenté, 1.4.2. Le nombre d'indicateurs de mesure de l'adaptation mesurés/ total des indicateurs prévus, 1.4.3. Le modèle de reporting est publié et connu de tous les secteurs et partenaires, 1.4.4. Nombre de rapports publiés.	1. La nomination officielle du service technique chargé du système MRV et identification de ses tâches et responsabilités, 2. Conception, développement et implémentation du système de MRV préconisé et identification des indicateurs de vulnérabilité en référence à l'adaptation (Voir activité 1.1.) 3, Démarche et processus de suivi validé et adopté 4. renforcement des capacités (Mesures, Suivi-Evaluation, Rapports), 5. Acquisition des outils de mesure (Software et Hardware) et formation du personnel du service en charge du système MRV à son exploitation, sa maintenance et son actualisation. 6, Capitalisation et Echanges d'informations entre partenaires	* MALE * MARHP - AFAT et R.Eau * M.Santé - Santé * MALE - APAL * M.TOUR-ISME- ONTT	* MALE- autres départements * MESRS * MDICI. Institut National des Statistiques, * M. Défense - CNCT	* Budget National *GIZ (Adapt-CC) * Financement international	150 KUS\$	* Assistance technique	Planifié (en partie)								
	1.5. Un cadre national d'adaptation est élaboré et adopté	Existence d'un document cadre du Plan National d'Adaptation (PNA) adopté par le comité consultatif d'adaptation	- Développer une méthodologie pour élaborer et institutionnaliser, au niveau national, les analyses des risques et de la vulnérabilité qui intègrent les dimensions sociales et économiques et dont les résultats peuvent éclairer la planification du développement avec des indicateurs pertinents pour la prise de décision - Élaborer des lignes directrices pour l'élaboration de plans d'adaptation sectoriels - Développer la structure d'un système de S&E pour la planification de l'adaptation et définir les principales composantes et principaux indicateurs - Définir les objectifs, les principes directeurs et les principales composantes du document cadre du PAN, en tenant compte de la dimension de genre - Finaliser et valider le document cadre du PNA par le comité consultatif d'adaptation	* MALE * MARHP - AFAT et R.Eau * M.Santé - Santé * MALE - APAL * M.TOUR-ISME- ONTT	* MDICI. *Ministère des Finances	PNUD (Readiness NAP- Aménagement du territoire) GIZ FAO Budget National AFD	100 KUS\$	Assistance technique	Tentative								
2. Les financements combinés : publics et privés, nationaux et internationaux sont mobilisés pour mieux agir contre le CC	2.1. Un portefeuille de projets d'adaptation et des requêtes de financement sont établis	2.1.1. Au moins cinq projets d'adaptation bancables sont rédigés et contenus dans le portefeuille, 2.1.2. Les quatre secteurs considérés disposent d'un portefeuille de projets 2.1.3. Au moins une requête/secteur/an est soumise pour financement.	1. Lancer des études par secteur afin de faire l'état des lieux sur les projets en cours (éventuelle mise à l'échelle) et ceux qualifiés de mûres et qui peuvent être envisagés, 2. Explorer les stratégies, programmes et plans d'actions sectoriels disponibles et en mesure d'être transformés en projets d'adaptation, 3. Proposer, discuter et adopter une fiche modèle de projets d'adaptation conçu selon les exigences des instances nationales (budget de l'Etat) et des bailleurs de fond, 5. Proposer les projets pour financement, accompagner le processus et faire le lobbying nécessaire pour les faire aboutir.	* MARHP - AFAT et R.Eau * M.Santé * MALE - APAL * M.TOUR-ISME-ONTT	* MALE - Autres départements * MDICI, * M. Finances	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	200 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui								

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021		2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	2.2. Les dispositifs nationaux et internationaux de la finance climat et autres sources de financement (modèles de requêtes, exigences, voies d'accès,...) sont connus des demandeurs potentiels (Secteurs, OSCs, Banques, Privés, Experts,...)	2.2.1. Le nombre de modèles de requête de financement adoptés par les bailleurs de fond (templates CC) traduit en langues Françaises et Arabe, 2.2.2. Au moins une requête de financement CC/an est initiée et développée par une OSCs et/ou le secteur privé.	1. Lancer une manifestation d'intérêt pour une session de formation sur le thème de la finance climat, 2. Suivre et assister la réalisation des supports de la session selon les exigences stipulées dans les TDRs, 3. Validation des supports et préparation de la session, 4. Réalisation de la session, évaluation et partage des supports avec les autres acteurs et partenaires, 5. Publication des supports de formation et des modèles de requêtes sur la plateforme envisagée	* MARHP - AFAT et R.Eau * M.Santé * MALE - APAL * M.TOURISME-ONTT	* MALE - Autres départements * MESRS * ONGs et OSCs * Parlementaires et élus locaux (communes)	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	100 KUS\$	* Assistance technique * Projets	* MARPH : Planifié * Autres secteurs : Sans appui								
	2.3. Les moyens humains et matériels des différents établissements clés agissant dans le domaine de l'adaptation aux effets du CC sont renforcés	2.3.1. Les budgets alloués au renforcement des moyens logistiques et humains des secteurs et département agissant dans le domaine de l'adaptation aux effets du CC sont augmentés de 5%/an, 2.3.2. Au moins 80% des missions de terrain sont réalisées dans les délais définis, 2.3.3. Nombre de nouveaux agents recrutés et/ou détachés/an et affectés au service en charge de l'adaptation au CC dans le secteur.	1. Lancer une étude pour dresser l'état des lieux du disponible en matériel et personnel impliqués dans les activités d'adaptation au CC dans les secteurs considérés, chercher l'adéquation disponibles/besoins en fonction de l'effort demandé et proposer les besoins complémentaires à mobiliser, 2. Proposer les résultats de l'étude à la discussion, améliorations et validation, 3. Transformer ces besoins en exposé de motifs puis un projet accompagné d'une requête de financement, 4. Plaider auprès des autorités nationales et internationales pour disposer des fonds nécessaires à la mise en œuvre du projet, 5. Mobiliser les fonds et procéder à sa mise en œuvre, 6. Evaluer les impacts du projet sur l'amélioration de la résilience des secteurs ou de leurs composantes face aux effets du CC.	* MARHP - AFAT et R.Eau * M.Santé * MALE - APAL * M.TOURISME - ONTT	* MALE * MFFE, * MDICI	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	300 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui								
3. La facilitation de l'accès à l'information des acteurs de l'adaptation et leur sensibilisation ciblée les engage davantage dans l'action.	3.1. Une plateforme de partage des informations climatiques et techniques est mise en place et opérationnelle	3.1.1. La plateforme est conçue, hébergée et ouverte aux publics ciblés, 3.1.2. Nombre de références contenues dans la plateforme, 3.1.3. Nombre de visiteurs de la plateforme/mois 3.1.4. Nombre de citation dans les études et travaux publiés, 3.1.5. Nombre de documents ajoutés à la plateforme (Par unité de temps).	1. Lancer une consultation pour définir le type de plateforme à mettre en place (schéma conceptuel, contenus, interactivité, mise à jour,...), 2. Validation et Implémentation de la plateforme, test, mise en service, 3. Formation à l'utilisation, la maintenance et l'actualisation de la plateforme, 4. Test de qualité, "feedback", arrangements et réception définitive de la plateforme.	* MALE	* MARHP - AFAT et R.Eau * M.Santé * MALE - APA * M.TOURISME-ONTT * ONGs et OSCs	* Budget National * GIZ (Projet Adapt-CC) * PNUD (Readiness NAP- Aménagement du territoire)	100 KUS\$	* Assistance technique	* MALE : Planifié								

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut										
										2021				2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
	3.2. Education, Sensibilisation aux effets du CC et bonnes pratiques d'adaptation,	3.2.1. Au moins deux bonnes pratiques/an/secteur, jugées efficaces contre les effets du CC, sont identifiées, documentées et prêtes à être transférées aux acteurs (vulgarisateurs agriculteurs, chercheurs, étudiants,...),	1. Réaliser une étude pour définir les critères de classement d'une bonne pratique en lien avec son rôle en matière d'adaptation au CC, 2. Réaliser une revue bibliographique des bonnes pratiques : anciennes et/ou nouvelles et choix des meilleurs d'entre-elles, 3. Etablir une fiche modèle pour une bonne pratique et renseignement des pratiques retenues, 4. Présentation des résultats de l'étude, validation et définition du procédé de leur vulgarisation auprès des publics ciblés, 5. Traduction du procédé de sensibilisation proposé en requête de financement. 6. Réaliser les supports de communication et procéder aux campagnes de communication et de sensibilisation, 7. Evaluation de l'expérience et généralisation.	* MARHP - AFAT et R.Eau * M.Santé * MALE - APAL * M.TOURISME-ONTT	* MALE * MFFE * MDICI	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	100 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										
4. Le renforcement des capacités des acteurs améliore leur action face aux effets du CC.	Les capacités des différents acteurs concernés par l'adaptation aux effets du CC sont renforcées dans les thématiques suivantes : 4.1. Le monitoring, reporting (outils d'investigation, recueil de l'information, capitalisation, exploitation... 4.2. Intégration du CC dans la planification du développement, 4.3. Gestion des ressources génétiques (recueil, conservation, valorisation...), 4.4. Négociations sur les CC pour renforcer la diplomatie tunisienne et créer des alliances durables et stratégiques dans le domaine, 4.5. Rédaction de requêtes... 4.6. Réhabilitation du savoir-faire local et essaimage	4.1.1 Nombre total de participants ayant suivi avec succès les sessions de formation réalisées (assiduité, participation aux travaux de groupe,...) 4.1.2. Nombre de participantes femmes, 4.1.3. Nombre de participants jeunes, 4.5.1. Nombre d'exercices réalisés : requête rédigée, savoir faire identifié et renseigné par les apprenants.	1. Lancer une manifestation d'intérêt pour des sessions de formation sur les thèmes considérés, 2. Suivre et assister la réalisation des supports selon les exigences stipulées dans les TDRs, 3. Validation des supports et préparation de la session, 4. Réalisation de la session, évaluation et partage des supports avec les autres acteurs et partenaires, 5. Mise en ligne des supports en accès libre (sur la plateforme),	* MARHP - AFAT et R.Eau * M.Santé * APAL-Littoral * M.TOURISME- ONTT	* MALE * MESRS * ONGs et OSCs * Parlementaires et élus locaux (communes)	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	150 KUS\$	* Assistance technique	* MARPH : Prévu (Adapt'Action) * Autres secteurs : Sans appui										

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021		2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
AFAT																	
5. Les écosystèmes forestiers et pastoraux sont aménagés et leurs ressources gérées de manière intégrée et rationnelle.	5.1. Les pépinières forestières sont réhabilitées et les espèces autochtones à usages multiples y sont produites	5.1.1. Au moins 1 pépinière moderne "hors sol"/an mises en service, 5.1.2. Pourcentage du Nombre de plants d'espèces autochtones/ Nombre total des plants, 5.1.3. Au moins 1 pépinière moderne réhabilitée/an et devenue opérationnelles, 5.1.4. Au moins 50% des plants des espèces autochtones à usages multiples sont distribués pour le secteur privé et les paysans.	1. Aménagement et équipement de CINQ pépinières avec les moyens matériels et les techniques modernes de production de plants hors sol, 2. Travaux de consolidation et de réhabilitation de SEIZE pépinières modernes existantes, 3. Equipement de la section des graines de moyens additionnels pour améliorer la qualité des semences vers les normes internationales 4. Caractérisation et création des peuplements semenciers et développement espèces autochtones à usages multiples, 5. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de plantation des espèces à usages multiples sur les terres incultes et chez les particuliers.	* MAR-HP-DGF	* MALE * MESRS	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	1 MUS\$	* Assistance technique	* DGF/PGIP : Conclu (10%), * Reste (90%) : sans appui								
5.2. Les forêts de chêne liège contenues les zones à haut risque d'incendie sont gérées de manière durable et intégrée	5.2.1. La carte de sensibilité de la subéraie tunisienne aux incendies est réalisée et validée : au moins 3 niveaux de vulnérabilité, 5.2.2. Nombre d'hectare de subéraie brûlée par incendie déclaré au moins égal à la moyenne nationale, 5.2.3. Taux de tranchées par feu et pistes / Ha de subéraie au moins égal à la moyenne nationale, 5.2.4. Temps écoulé entre le déclenchement d'un incendie, la déclaration et l'arrivée des pompiers inférieur ou égal à la moyenne nationale.	1. Elaboration d'une carte des zones à haut risque d'incendie dans la subéraie, 2. Actalisation de Procès Verbaux d'aménagement des forêts et plan d'exploitation rationnelle des produits de ces forêts, 3. Réhabilitation des tranchées par feu et ouverture de nouvelles psites, posts vigies et citernes enterrées, 4. Gestion des pâturages et enlèvement des stocks de biomasse, 5. Implication de la population dans le modèle de gestion et la prévention des incendies.		* MAR-HP-DGF	* MARHP - Autres services * M. INTERIEUR - Sécurité Civile * M. DEFENSE, * MALE	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	1 MUS\$	* Assistance technique	* DGF/PGIP : Conclu (5%), * Reste (95%) : sans appui								
5.3. Les parcours et steppes dégradées du Centre et du Sud sont aménagées et les travaux envisagés sont effectués	5.3.1. Pourcentage, Nombre d'hectares de parcours dégradés mis en défens/nombre total de parcours dégradés, 5.3.2. La valeur économique des biens et services des écosystèmes est améliorée d'au moins 10% comparé à la référence de 2012, 5.3.3. Pourcentage, Nombre d'ha de parcours aménagés/nombre total de parcours du pays, 5.3.4. Progression de la quantité d'alfa produite d'au moins 10% par rapport à l'année précédente, 5.3.5. Amélioration du niveau de vie des ménages (femmes) comparé à l'année précédente	1. Elaboration des plans d'aménagement des nappes alfatières et des parcours dégradés, 2. Mise en œuvre des projets d'aménagement approuvés, 3. Plantations pastorales, resemis,...pour l'amélioration des biens et services rendus par les écosystèmes considérés, 4. Plantations de cactus et paiement des services écosystémiques : repos biologique, jachère,... 5. Elaboration des modèles de gestion et d'exploitation rationnelle des parcours améliorés 6. Elaboration d'un guide de reconnaissance des espèces pastorales annuelles et perennes.		* MARHP (DGF, OEP, DGAFTA)	* MARHP - Autres services * MALE, * GDAPs, SMSAs,	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	4 MUS\$	* Assistance technique	* DGF/PGIP : Conclu (10%), * Reste (90%) : sans appui								

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut										
										2021				2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
6. Les phénomènes extrêmes ont des impacts limités et contrôlés sur bassins versants et les zones de basses du littoral.	6.1. Les inondations dans le bassin versant de la Medjerda sont contrôlées et régulées	6.1.1. Pourcentage, Nombre de personnes affectées par l'inondation/Nombre recensé lors de l'incident le plus dévastateur vécu, 6.1.2. Réduction des montants des dégâts économiques occasionnés/famille suite aux inondations comparé à l'incident le plus dévastateur vécu, 6.1.3. Durée (temps en minutes) entre l'alerte et l'intervention	1. Renforcement de la fonction des réservoirs en matière de régulation des inondations 2. renforcement du système actuel de prévision des inondations et d'alerte (SPIA), 3. Aménagement du système d'évacuation et de lutte contre les inondations, 4. Gestion/régulation des plaines inondables	MARHP (DG-GRE-DGACTA-DGBTH)	* M. Equipement * MALE	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	3 MUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										
	6.2. Les bassins et sous bassins versants vulnérables bénéficient d'un aménagement intégré et les cours d'eau sont régulés	6.2.1. Nombre de lacs collinaires construits, 6.2.2. Au moins un (01) bassin versant ou sous bassin versant est aménagé/an et les travaux envisagés réalisés, 6.2.3. Nombre de micro-projets générateurs de revenu attribués aux femmes,	1. Construction de lacs collinaires aux endroits appropriés, 2. Aménagement du bassin versant, réalisation des actions et activités envisagées 3. Création de micro-projets générateurs de revenus pour les populations locales et en particulier les femmes.	* MARHP - DGACTA	* MARHP - autres services, * MALE : Communes * MALE - Autres départements	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	2 MUS\$	* Assistance technique	* DGACTA/PACTE : Conclu (10%), * Reste (90%) : sans appui										
	6.3. Les zones basses du littoral (182000ha-Sebkhas, Garâa, lagune,...) ont leurs fonctions écologiques conservées	6.3.1. Nombre de Sebkhas transformés en plan d'eau permanent, 6.3.2. Nombre d'oiseaux d'eau qui fréquentent la Sebkha, 6.3.3. Nombre d'oiseaux d'eau revenus, endémiques ou menacés d'extinction, ou nouvellement installés dans la Sebkha	1. Engager les travaux de réhabilitation pour transformer les Sebkhas en plans d'eau permanents et à écahnges continus avec la mer, 2. Aménagement des berges des Sebkhas réhabilitées	* MARHP - DGF	* MALE * MALE - APAL, * GDAPs, SMSAs,	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	3 MUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										
7. L'agriculture pluviale et irriguée bénéficie d'options d'adaptation innovantes et transformatrices qui améliorent leur résilience au CC.	7.1. Des systèmes innovants en grandes cultures sont identifiés et développés.	7.1.1. Nombre de pratiques innovantes identifiées et transférables aux paysans, 7.1.2. Nombre d'Ha concernés par les nouvelles pratiques innovantes.	1. Identification et mise au point des itinéraires techniques correspondants aux systèmes de culture innovants, 2. Vulgarisation, introduction et/ou réintroduction des systèmes de culture innovants auprès des paysans, généralisation, 3. Appui à la recherche et à la formation diplômante ou non à propos des techniques innovantes de conservation et valorisation optimale des ressources naturelles,	* MARHP - INGC	* MESRS, * UTAP, * GDAPs, SMSA, Coopératives,...	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	1 MUS\$	* Assistance technique	* Bonnes pratiques : en Cours (PACTE-SGP-Autres acteurs) * Généralisation, S/E : Sans appui										
	7.2. Les cultures irriguées dans les régions du Centre sont adaptées au changement climatique	7.2.1. Au moins 1 Itinéraire et paquets techniques transformés/an, 7.2.2. Volume d'eau évité sur un cycle cultural/ha, 7.2.3. Au moins une espèce actuelle substituée par un autre espèce résilientes et moins exigeantes en eau chez 100. paysans	1. Analyse diagnostic des modes actuels d'exploitation des périmètres irrigués, 2. Identification des modes d'exploitation adaptés aux changements climatiques (choix variétal, économie d'eau, techniques culturales,...), 3. Mise en œuvre des projets types pour l'exploitation optimale des périmètres irrigués.	* MARHP	* MALE - ONAS, * GDAPs, SMSAs,	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	1 MUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut										
										2021				2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
	7.3. Les systèmes de production polyculture/élevage sont adaptés au changement climatique et plus résilients	7.3.1. Au moins une bonne pratique/an/secteur est identifiée, renseignée et vulgarisée, 7.3.2. Nombre d'exploitations ayant adopté ces bonnes pratiques, 7.3.3. Nombre d'ha de cultures où les engrais chimiques sont remplacés par des engrais organiques.	1. Diagnostic des systèmes de production actuels et propositions des techniques d'exploitation transformatrices, 2. Vulgarisation auprès des agro-éleveurs des itinéraires techniques adaptés ou nouveaux capables d'atténuer l'impact du CC, 3. Suivi-Evaluation des actions envisagées, mise à l'échelle et généralisation.	*MARHP	* MALE	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	3 MUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										
	7.4. Les points d'eau utilisés pour l'irrigation et l'hydraulique pastorale ainsi que les zones d'ombrage consolidés et les centres des services sont équipés avec de l'énergie photovoltaïque	7.4.1. Pourcentage, Nombre de points d'eau équipés du photovoltaïque/nombre d'exploitations pratiquant l'irrigué, 7.4.2. Les quantités d'énergie fossiles évitées, 7.4.3. La baisse des coûts de production en DT/ha irrigué	1. Etude de faisabilité, 2. Projet d'équipement d'un nombre choisi de points d'eau ou de forages en énergie photovoltaïque pour l'exhaure de l'eau, l'abreuvement des chptels en milieu pastoral et l'irrigation de petits périmètres irrigués	* MARPH-DG-GR * ANME	* MARHP * M. Energie (STEG) * M. Finance, * MALE-CITET	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	1 MUS\$	* Assistance technique	* Pilote : Conclu * Mise à l'échelle : Sans appui										
8. La protection de la biodiversité améliore la résilience des écosystèmes et des agrosystèmes.	8.1. Les ouvrages de lutte contre l'ensablement du Sud Tunisien sont consolidés de manière biologique et les plans d'action régionaux de la lutte contre la désertification sont mis en œuvre	8.1.1. Nombre d'ha d'ouvrages de protection contre l'ensablement consolidés par des moyens de lutte biologique, 8.1.2. Pourcentage, Nombre d'hectares de terre protégés contre les risques de désertification / Nombre d'Ha des terres à protéger : érosions, dégradation des terres, salinisation,...	1. Identification des sites prioritaires, 2. Mise en œuvre des programmes de consolidation biologique des ouvrages de protection, 3. Suivi/évaluation environnemental, social et économiques des effets des projets mis en œuvre	* MARHP, * MALE	* M. Défense, * GDAPs, SMSAs,	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	2 MUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										
	8.2. Le patrimoine génétique national est connu, conservé et valorisé pour améliorer l'adaptation des cultures céréalières aux effets du Changement Climatique	8.2.1. Catalogue des espèces céréalières autochtones réalisé, 8.2.2. Nombre d'espèce céréalière résiliente au CC réintroduite chez les paysans, 8.2.3. Pourcentage, Nombre d'Ha de céréales cultivés avec des espèces résilients / Surface totale en Ha emblavée en céréales	1. Convention de recherche sur les espèces céréalières autochtones et résilientes au CC entre MARHP-Recherche Scientifique et Banque Nationale des Gènes, 2. Exprimantation in situ (chez l'exploitant) et résultats, 3. Identification des espèces et variétés résilientes et prospition d'itinéraires techniques adaptés au stress climatique, 4. Vulgarisation et généralisation.	* MARHP * MESRS	* MALE - BNG * GDAPs, * UTAP, * CCGC, OC, CCSPS, * Coopératives	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	1,5 MUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										
9. Un système de gestion de l'information pour la planification de l'adaptation, la veille climatique et environnementale, l'assurance et le paiement des services écosystémiques est mis en place et opérationnel.	9.1. Un système de veille climatique et d'alerte précoce est mis en place et opérationnel	9.1.1. Nombre de bulletin d'alerte publiés / an, 8.1.2. Nombre de catastrophes climatiques évitées (incendies, inondations, maladies,...),	1. Etude pour la conception du système adéquat et don approbation par les partenaires et acteurs (benchmarking et adaptation au contexte national), 2. Mise en service, tests, arrangements, actualisation et maintenance.	* MARHP * INM	* M. Env.	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	2 MUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										
	9.2. La carte agricole est actualisée et la précision de ses produits améliorée	9.2.1. Le nombre de couches d'informations thématiques contenues dans la carte agricole, 9.2.2. Niveau de précision des informations contenues dans les tables attributaires des couches cartographiques, 9.2.3. Nombre de requêtes d'analyses géospatiales en lien avec l'adaptation au CC fournies dans la version livrée.	1. Actualisation de la carte agricole: amélioration de la précision géographique et attributaire et intégration de nouvelles couches, 2. Intégration des indicateurs de suivi de l'adaptation MRV à travers des requêtes pré-établies et possibilités de leur adaptation, 3. Formation des cadres et ingénieurs en charge de la gestion de la carte agricole et procédé de transfert des produits, processus et responsabilités vers les régions,	* MARHP	* MALE * INS, * MESRS	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	2 MUS\$	* Assistance technique	* Base de données ancienne : Conclu, * Actualisation et adaptation : En cours, * Généralisation : sans appui										

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut										
										2021				2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
	9.3. Un mécanisme de paiement des services environnementaux de l'agriculture est mis en place et opérationnel	9.3.1. Nombre de services environnementaux payables définis et approuvés, 9.3.2. Montants payés aux agriculteurs, éleveurs et autres acteurs du domaine agricole pour les services environnementaux rendus en DT/an.	1. Benchmarking sur les expériences internationales et régionales dans le domaine, identification des services environnementaux rendus et approbation des mécanismes institutionnels, juridiques, réglementaires,... et financiers en question. 2. Application du système approuvé sur un cas pilote. Evaluation, corrections, arrangements et mise à l'échelle.	* MARHP, * MALE	* M. Finances, * UTAP * GDAPs, ONGs,...	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	100 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										
	9.4. Un système d'assurance contre les aléas climatiques dus aux effets du changement climatique est mis en place et opérationnel	9.4.1. Nombre de contrats d'assurance contre les effets du CC signés, 9.4.2. Montant des compensations retribuées aux assurés suite aux dégâts du CC en DT/an,	1. Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système d'assurance du risque climatique, 2. Communication, vulgarisation 3. Mise en place progressive du système d'assurance retenu contre les risques climatiques.	* MARHP * Assurances * Banques	* M. Finances, * Banques, * Sociétés d'assurance, * UTAP,	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	150 KUS\$	* Assistance technique	* Etude : conclue * ComM.. et mise en service : Sans appui										
10. Une gouvernance efficace des CC dans le secteur de l'Agriculture, des écosystèmes et des ressources en eau est mis en place	10.1. Le code des « Forêts » est révisé et considère le CC,	10.1.1. Le projet d'actualisation du code des forêts qui intègre le volet CC est approuvé par le parlement, 10.1.2. Le nouveau code des forêts et ses textes d'application sont publiés au Journal Officiel	1. Les résultats de la consultation sur l'Etat des lieux et les articles à modifier ou à introduire sont présentés, discutés et validés, 2. Engager l'enquête publique, synthétiser les feedbacks des partenaires et acteurs et apporter les modifications nécessaires, 3. Approbation des nouveaux textes, 4. Intensifier la campagne d'information et de sensibilisation en faveur de l'approbation du code des eaux auprès des décideurs et des parlementaires,	MARHP (Directions en charge de l'eau : DG-GRE, BPEH, DGBGTH)	* MARHP - AFAT * M.Santé * APAL-Littoral * M.TOURISME-ONTT * MALE	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	200 KUS\$	* Assistance technique	* Code des eaux : En cours * Reste étapes : Sans appui										
	10.2. Des comités régionaux voire locaux de coordination "changement climatique" rattachés au comité central (au sein du Ministère chargé de l'agriculture) sont créés et opérationnels	10.2.1. Un comité de coordination "changement climatique" à caractère pilote est créé au sein d'un Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA), son comité consultatif et ses prérogatives sont contenus dans un arrêté publié officiellement par les autorités de tutelle, 10.2.2. Le comité régional de coordination compte des femmes parmi ses membres, 10.2.3. Nombre de points focaux régionaux CC officiellement désignés dans les CRDAs.	1. Lancer une étude pour analyser l'organisation du CRDA pilote et proposer le meilleur arrangement institutionnel pour le Comité de Coordination CC envisagé, 2. Organiser les réunions de concertation avec les cadres du CRDA et leurs partenaires : Recherche, Syndicats, OSCs, ONGs, GDAPs, Secteur privé, ..., 3. Assister et veiller à la publication de l'arrêté de création du comité régional CC (membres, prérogatives et domaines d'intervention), 4. Appuyer le nouveau comité créé à travers des sessions de formation (générales et approfondies), 5. Mettre en place le processus d'évaluation de l'expérience du nouveau comité, 6. Proposer les adaptations nécessaires et procéder à la généralisation dans les 23 autres gouvernorats du pays.	MRPRH - G3C	* MARHP - AFAT+R.Eau * M.Santé * APAL-Littoral * M.TOURISME-ONTT * MALE	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	1 MUS\$	* Assistance technique	* CRDA Mannouba : En cours * 23 autres CRDA : Sans appui										

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut										
										2021				2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
	10.3. Développer un système de suivi de la réaffectation des terres, changement de cultures, de races, etc. (adapter le système NDT : Neutralité de la Dégradation des Terres qui intègre une variable changement d'affectation des terres),	10.3.1. La carte des placettes fixes et des exploitations types est réalisée et publiée, 10.3.2. Protocol de suivi de l'affectation des terres, de l'occupation (selon les normes actualisées GIEC) et du cheptel est validé et maîtrisé par les enquêteurs, 10.3.3. Nomme de sessions de formations et de participants aux outils et méthodes modernes de suivi de l'affectation des terres : télédétection, cartographie, statistiques géospatiales, ... (Open Foris-Collect Earth,...)	1. Evaluer l'expérience de collaboration DGF/FAO pour le suivi du changement d'affectation des terres en employant les moyens OpenForis et Collect Earth fournis : forces, faiblesses, développements possibles, 2. Procéder aux développements nécessaires et adaptation des outils au besoin, 3. Renouveler le protocole de collaboration avec la FAO, 4. Acquisition du matériel nécessaire (hardware et software + autres équipements) 5. Procéder à la formation du personnel, 6. Tester les outputs, valider le protocole et mise en route.	MARHP-AFAT	* MARHP - Autres directions * APAL-Littoral, * M. Equipements * MALE,	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	150 KUS\$	* Assistance technique	* Essai pilote MARHP/FAO : Conclu * Etape opérationnelle : Sans appui										
11. Des possibilités de financements nationaux et internationaux sont explorées et réactivées	11.1. Réactiver le fond forestier et d'autres fonds s'ils existent	11.1.1. Résultats d'une étude sur l'inventaire des fonds nationaux mobilisables pour l'adaptation au CC, dont le fonds forestier, et de l'utilité de leur réactivation sont publiés, 11.1.2. Demande de réactivation du fonds forestier est réalisée et déposée auprès de Ministère des Finances pour approbation et versement des fonds	1. Les résultats d'une consultation portant sur : la révision du Fond Forestier, la justification de sa réactivation, les propositions d'amélioration, les sources de financement, les niveaux de contributions,... sont présentés, discutés et validés par les acteurs et partenaires, 2. Un exposé de motifs est réalisé, présenté au gouvernement et défendu auprès du Ministère des Finances, 3. Accompagner la DGF dans la mise en service du fond, les modalités de sa gestion et les processus de suivi des réalisations.	MARHP-DGF	* MARHP, * M. Finances, * OSCs, ONGs	* Budget National	150 KUS\$	* Assistance technique	* Fond Forestier "création" : Conclu * Etape opérationnelle : Sans appui										
	11.2. Mettre en place des mécanismes de financement pour encourager le secteur privé à contribuer aux objectifs de la CDN (ex. cogestion des forêts)	11.2.1. Les résultats d'une étude sur les activités rentables, les encouragements et subventions permises par le code de l'investissement tunisien et les facilitations possibles des procédures adm. istratives sont publiés et présentés aux financeurs privés (Références : la loi et décrets d'application sur le Partenariat Public Privé du 04-2015 et 47-2019), 11.2.2. Au moins 10 établissements/an sont mobilisés lors du processus de plaidoyer au profit de la promotion des contrats de partenariat.	1. Mobiliser les secteurs pour identifier les créneaux et domaines porteurs (rentables) et réaliser des produits de communication à l'intention des investisseurs nationaux et internationaux,	* MARHP - AFAT et R.Eau * M.Santé * MALE - APAL * M.TOURISME-ONTT	* MALE - Autres départements	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	150 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021		2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
										RESSOURCES EN EAU							
12. Toutes les capacités nationales sont mobilisées pour fournir aux divers usagers davantage de ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles.	12.1. Les gouvernorats du Cap-Bon, du Sahel et Sfax recevront 100 millions de m3 d'eau supplémentaires par an par transfert depuis le Nord à l'horizon 2030 et le niveau des nappes souterraines du Kairouanais et de Sidi Bouzid augmente.	12.1.1. Pourcentage, Le volume d'eau potable en millions de m3/an transférés depuis le nord vers les gouvernorats ciblés/Volume total de l'eau transférable en Mm3/an, 12.1.2. Taux de desserte en eau potable en milieu rural, 12.1.3. Taux de desserte chez les ménages démunis, 12.1.4. Réduction en heures/Jour de la corvée de l'eau pour les femmes en milieu rural 12.1.5. L'augmentation du niveau piézométrique des nappes du Kairouanais et de Sidi Bouzid.	Projet est lancé depuis 04.2017 sur une durée de 7années.	* MARHP - SONEDE / SECADE-NORD	* MARHP, * M.Santé, * MALE	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	80 MUS\$ = 60 M euros Crédit AFD	* Assistance technique	* En cours : durée 7ans (réalisation estimée à 25%) * Sans appui pour les financements complémentaires								
	12.2. La réutilisation des eaux usées traitées dans les régions du Nord, Centre et Sud est étendue à de nouveaux territoires et de nouvelles activités.	12.2.1. Volume d'EUT (en M3/an) utilisée par les secteurs : agriculture, industrie,... 12.2.2. Volume d'EUT (en M3/an) conforme au standard national en vigueur, 12.2.3. Pourcentage, Nombre d'hectares irrigués avec les EUT/ Nombre total d'Ha en irrigué. 12.2.4. Impacts des EUT sur le sol (Niveau de concentration de salinité, niveau de conductivité, taux de carbone,...), 12.2.5. Impacts des EUT sur la nappe (Concentration en polluants organiques persistants, métaux lourds, nitrate,...)	1. Etude de faisabilité autour des STEPs à grande capacité et potentiel agricole, 2. Mise en œuvre et exploitation, 3. Sensibilisation, contrôle et suivi environnemental.	* MALE - ONAS	* MARHP, * M.Santé	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	180 MUS\$	* Assistance technique	* En cours : (32 STEP) 15% du potentiel pour 8530ha irrigués, * Sans appui : 90 STEP (horizon 2030).								
	12.3. La répartition par grand pôle économique côtier des stations de dessalement et la protection des nappes littorales est mise en œuvre selon un plan national approuvé	12.3.1. Au moins 1 station de dessalement opérationnelle par grand pôle économique côtier est mise en service tous les 2 ans, 12.3.2. Volume d'eau fourni par les stations de dessalement par grand pôle économique côtier, 12.3.3. Equilibres besoins/disponibles en eau potable par grand pôle économique côtier	1. Etudes diagnostic, besoins, nombre emplacement et capacités des stations de dessalement par pôle économique côtier, 2. Etudes de faisabilité et études d'impacts, 3. Mise en œuvre et suivi environnemental, sensibilisation et renforcement des capacités	* MARPRH - SONEDE	* MALE * MDICI, * MESRS, * UTAP, * GDAPs, OSCs,...	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	20 MUS\$	* Assistance technique	* Stations : En cours, (Programme 30% de réalisations. Station Jerba fonctionnelle) * Autres stations : Sans appui								
	12.4 Les eaux pluviales dans les villes sont collectées : cas du grand Tunis pour les usages de nettoyage, eaux utilisées pour éteindre le incendies....., population protégée contre les inondations	12.4.1. Volume d'eau collecté en m3 12.4.2. Volume d'eau de la SONEDE économisé en m3 12.4.3. Au niveau le centre ville de Tunis est protégé à l'horizon 2022 12.4.4. Nbre de cités protégées contre les inondations/population protégée	1. Déterminer le territoire considéré dans le centre ville de Tunis et réaliser les études techniques nécessaires, 2. Réaliser la construction des dispositifs préconisés	M/Equipement	MARHP, MALE(municipalités) MALE (Onas)	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	1,5 MUS\$	Assistance technique	Sans appui								

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021		2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
13. L'adaptation au CC visée par les projets proposés ou à développer est évaluée en termes d'efficacité coûts/bénéfices- adaptation	13.1. La stratégie eau 2050 traite de l'adaptation aux effets du CC de manière distinguée	13.1.1. Un chapitre de la stratégie eau 2050 est consacré au volet adaptation au changement climatique et ressources en eau. 13.1.2. La stratégie eau2050 contient des options d'adaptation réalistes, 13.1.3. Les options d'adaptation contenues dans la stratégie eau 2050 sont présentées sous forme de requête de projet,	1. La stratégie EAU 2050 : Etude diagnostic et options d'adaptataion réalisables pour atténuer les effets du CC sur les ressources en eau en Tunisie,	* MARHP - BPEH	* MARHP, * SONEDE, * SECADENORD, * ONAS, * M.Santé	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	-	* Assistance technique	* En cours								
	13.2. La composante CC est intégrée dans le code de l'Eau	13.2.1. Le projet d'actualisation du code de l'eau qui intègre le volet CC est approuvé par le parlement, 13.2.2. Le nouveau code de l'eau et les textes d'application sont publiés au Journal Officiel	1. Intensifier la campagne d'information et de sensibilisation en faveur de l'approbation du code des eaux et ses textes d'application auprès des décideurs et des parlementaires, 2. Fédérer et mobiliser la société civile sur le projet, 3. Organiser et mener une campagne d'information pour les nouveau textes du code des eaux auprès de tous les utilisateurs (niveaux central, régional et local) et en employant les moyens de communication adéquats et ciblés aux publics visés	MARHP (Direction en charge de l'eau : DGGRE, BPE-H,DGBGTH)	* MARHP - AFAT * M.Santé * APAL-Littoral * M.TOURISME-ONTT * MALE	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	-		Code des eaux : En cours Reste étapes : Sans appui								
	13.3. Les projets de transfert et de réutilisation des eaux usées traitées sont évalués en termes de rentabilité pour décider de la suite à donner aux projets de la CDN et les options retenues mises en œuvre et opérationnelles.	13.3.1. Les projets de transfert et de réutilisation des eaux usées traitées sont validés par le métier et publiés, 13.3.2. Le volume en m3/an d'EUT transféré vers les régions,	1. Actualisation de l'étude relative au transfert des EUT vers les régions de l'intérieur (étude réalisée en 2010), 2. Les résultats de l'étude sont présentés, discutés et validés par les acteurs et partenaires à propos de l'approche méthodologique, les réfrentiels à considérer et les indcateurs d'évaluation des projets en cours, 3. Les aménagements et travaux envisagés sont réalisés opérationnels.		* MARHP - DGGRE, * MALE - ONAS.	* MARHP - R. Eau, * MALE - Autres départements * OSCs, ONGs	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	500 MUS\$	* Assistance technique	* Sans appui Horizon 2040							
LITTORAL																	
14. Les côtes vulnérables et les infrastructures côtières sont réhabilitées et protégées contre les effets du changement climatique.	14.1. Les côtes vulnérables qui sont menacées par l'érosion marine sont identifiées et réhabilitées	14.1.1. Nombre de Km de plages protégées contre l'érosion marine / Site vulnérable, 14.1.2. Amélioration de la biodiversité littorale et marine (faune, flore et micro-organisme). Mesure effectuées sur la base des espèces indicatrices/clés de voute.	1. Etude d'identification, cartographie et estimation des côtes vulnérables à l'érosion marine, 2. Mise en œuvre des projets par zone choisie, 3. Suivi environnemental et approche des approches et moyens employés.	* MALE - APAL	* M. Equipement, * MALE - Autres départements * MESRS, * M. Intérieur	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international * PNUD (GEF Résilience Côtière)	800 MUS\$	* Assistance technique,	300Km de côtes sableuses très menacées sur 670 au total jugés moyennement menacés, * Conclu : 21,5Km * En cours : 9,5Km * Prévu : 80Km * Sans appui : le reste * Stade études réalisées : 90Km * Plages aménagées: 37plages								
	14.2. Les zones industrielles côtières sont réaménagées pour améliorer leur résilience aux effets du CC sinon délocalisées	14.2.1. Nombre d'établissement de la zone industrielle cotière protégés et réhabilités contre les effets du CC, 14.2.2. Nombre d'établissement de la zone industrielle cotière délocalisés pour se mettre à l'abri.	1. Etude diganostic et indentifiacion des zones industrielles menacées par les effets du CC sur les côtes tunisiennes, 2. Plan de protection, réhabilitation et délocalisation des établissements menacés. 3. Mise en œuvre du plan approuvé et suivi/évaluation des impacts.		* MALE - APAL, * M. TOURISME - ONTT * MARHP	* MALE - Autres départements * M. Tourisme, * Syndicats, * GDAPs, * M. Economie, * M. Industrie	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	3 MUS\$	* Assistance technique,	* Sans appui							

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut										
										2021				2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
	14.3. Les infrastructures côtières sont réhabilitées et protégées contre les effets du CC	14.3.1. Nombre d'infrastructures économiques mises à l'abri de l'ENM et de l'érosion marine, 14.3.2. Evolution annuelle du chiffre d'affaire des structures protégées	1. Etude de faisabilité, 2. Plan de protection, réhabilitation des infrastructures existantes.	* MALE - APAL, * M. TOURISME - ONTT * MARHP	* MALE * M. Tourisme, * Syndicats, * GDAPs, * M. Economie, * M. Industrie	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international * PNUD (GEF Résilience Côtière)	500 KUS\$	* Assistance technique,	* Tentative										
15. Le cadre organisationnel et juridique révisé de l'APAL améliore son action face aux effets du CC	15.1. L'APAL est restructuré de manière à renforcer sa mission dans la gestion du littoral et de l'adaptation aux effets actuels et projetés du CC	15.1.1. L'organigramme de l'APAL est aménagé afin de renforcer sa mission dans la gestion du littoral et son adaptation aux effets du CC, 15.1.2. Les performances de l'APAL en matière d'adaptation aux effets du CC sont améliorées : Efficacité de réalisation des projets, Propositions de requêtes, Financements drainés,...	1. Lancer la consultation pour réaliser la révision et le réaménagement de l'organigramme de l'APAL, choisir et contracter le prestataire de service, 2. Présenter les différentes options envisageables et choisir l'organigramme le plus adéquat, 3. Choisir les indicateurs de performance de l'APAL en matière d'adaptation aux effets du CC, dresser l'état repère et le faire connaître de tout le personnel 4. Opérationnaliser le nouvel organigramme et évaluer ses performances.	* MALE - APAL	* MALE - Autres départements * M. Fonction publique, * M. Finances	* Budget National	100 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										
	15.2. Le cadre juridique et institutionnel régissant le littoral en Tunisie est révisé	15.2.1. Le texte actuel quant à la délimitation du territoire d'intervention de l'APAL et ses responsabilités sont levées et les attributions de l'APAL sont précisées,	1. Lancer la consultation pour révision du cadre juridique et institutionnel régissant le littoral en Tunisie, 2. Le nouveau Cadre juridique est approuvé et opérationnel	* MALE - APAL	* MALE - Autres départements * M. Equipement * MARHP	* PNUD (Projet résilience côtière)	.	* Assistance technique : appui pour le portage politique et approbation	* En cours										
	15.3. Des comités locaux de suivi des réalisations sur les sites d'intervention de l'APAL et des comités non permanents sont créés et opérationnels	15.3.1. Un comité local (pluri acteurs) de suivi des réalisations de l'APAL ayant un caractère pilote est créé, ses prérogatives et son mode de fonctionnement sont contenus dans un arrêté publié officiellement par les autorités de tutelle (Gouverneur,...), 15.3.2. Nombre de services techniques et/ou administratifs locaux sont représentés dans ce comité. 15.3.3. Nombre de réunions réalisées par ce comité local, 15.3.4. Nombre de Procès Verbaux de réunions du comité local publiés, 15.3.5. Nombre de missions, formations et autres événements en lien avec l'adaptation au CC, auxquelles ont participé des membres des comités locaux,	1. Lancer une étude pour définir la structure à laquelle seront rattachés ces comités locaux de suivi des réalisations de l'APAL (niveau institutionnel) et proposer leur statut (consultatif,...) leur ancrage administratif, leurs attributions et prérogatives, 2. Proposer le montage institutionnel et le mécanisme d'opérationnalisation, discuter ses détails et l'approuver, 3. Assister et veiller à la publication de l'arrêté de création de ces comités locaux par l'instance compétente désignée, au moins dans une région à titre pilote,		* MALE - APAL	* MALE - Autres départements * M.ALE:Communes, * M.TOURISME-ONTT * MARHP - AFAT+R.Eau * M.Santé * M. Equipement	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	100 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui									

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021		2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	15.4. Un système de MRV du trait de côte est conçu, réalisé, implémenté et opérationnel,	15.4.1. La nomination du service technique chargé officiellement du système MRV et définition des tâches, 15.4.2. Un système de MRV, dynamique, moderne, facile d'utilisation et évolutif est opérationnel à l'APAL. 15.4.3. Un mécanisme de facilitation de l'accès à l'information validée est mis en place et des conventions d'échange de l'information sont signées entre les secteurs partenaires.	1. Engager une étude de Benchmarking sur les systèmes de "MRV-Littoral - Adaptation réalisés ailleurs dans le Monde avec un intérêt particulier pour les pays similaires à la Tunisie (disponibilité de l'information, nature, qualité, précision, arrangements institutionnels, ...), 2. Choix du système de MRV-Littoral adapté à chacun des secteurs considérés, procéder à son développement et son implémentation (Observatoire), 3. Campagne d'information et de sensibilisation auprès des acteurs et partenaires, 4. Soutenir et accompagner le processus d'implémentation et de mise en service du système MRV-Littoral de chacun des secteurs, 5. Acquisition des outils de mesure (Software et Hardware) et formation du personnel du service en charge du système MRV-Littoral à son exploitation, sa maintenance et son actualisation.	* MALE - APAL	* MALE - Autres départements * M. Equipement * MESRS * MDICI. INS, * M. Défense - CNCT	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international * PNUD (GEF Résilience Côtière)	100 KUS\$	* Assistance technique	* Tentative								
16. L'Action de l'APAL dans le domaine de l'adaptation du littoral aux effets du CC est dorénavant ciblée, planifiée et évaluée.	16.1. Une étude d'évaluation de l'option du recul stratégique avec différents scénarios de repli est réalisée et ses résultats validés et publiés	16.1.1. Les résultats de l'étude d'évaluation de l'option du recul stratégique avec différents scénarios de repli sont validés et publiés, 16.1.2. Des fiches projets basées sur les options de recul selon le scénario retenu sont contenues dans l'étude et publiées, 16.1.3. Chaque option est présentée sous forme d'un projet avec une requête de financement orientée selon le bailleur ciblé,	1. Lancer l'étude d'évaluation de l'option du recul stratégique et les scénarios de repli, choisir et contracter le prestataire de service, 2. Présenter les résultats de la consultation, les discuter et valider par les acteurs et partenaires à propos des options de recul envisageables, l'approche méthodologique, les référentiels à considérer et les indicateurs d'évaluation, 3. Présenter les résultats de l'évaluations de l'option de recul et le scénario de repli choisis et valider le contenu et le plan d'action par le métier et les partenaires, 4. Communiquer, sensibiliser les décideurs et bailleurs de fond (nationaux et internationaux) à s'engager dans la mise en œuvre du plan d'action approuvé 5. La synthèse des résultats et recommandations est publiée et communiquée auprès des partenaires et acteurs.	* MALE - APAL	* MALE - Autres départements * M. Equipement * MARHP, * OSCs, ONGs	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	150 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui								

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut	2021		2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	16.2. Le plan d'action de la stratégie nationale d'adaptation du littoral aux effets du CC est actualisé	16.2.1. Les résultats du plan d'action décliné en activités, budget, ..., et planning de mise en œuvre est validé par les acteurs et publié, 16.2.2. Nombre d'actions et activités ayant trouvé des financements nationaux et/ou internationaux, 16.2.3. Nombre d'indicateurs de performance des actions et activités du plan d'action adoptés et employés par les services de gestion du budget par objectifs de l'APAL, 16.2.4. Le plan d'action contient un plan de pérennisation des ouvrages existants.	1. Lancer l'étude d'actualisation du Plan d'Action de l'adaptation du littoral Tunisien aux effets du CC, 2. Traduire les actions et activités du Plan d'Action en portefeuille de projets financables, 3. Mobiliser les partenaires financiers nationaux et internationaux (y compris le secteur privé) et organiser un plaidoyer pour les impliquer dans le financement du Plan d'Action ou certaines de ses composantes,	* MALE - APAL	* MALE - Autres départements * MARHP * M. Equipement * OSCs, ONGs	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international * PNUD (GEF Résilience Côtière)	200 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui								
17. De nouvelles TAXES POLLUTION sont recueillies pour améliorer la résilience et l'adaptation du littoral face aux effets du CC	17.1. Un mécanisme pour l'application du principe de «Pollueur/payeur» (taxer les unités de restauration implémentées) est conçu, adopté et opérationnel	17.1.1. Les résultats d'une consultation sur le mécanisme d'application du principe pollueur-payeur sont validés et publiés et le mécanisme adéquat est retenu et adopté, 17.1.2. Les résultats d'une enquête d'acceptabilité sont validés et publiés, 17.1.3. Le texte promulguant la nouvelle taxe est publié au journal officiel avec ses décrets d'application,	1. Engager une étude de Benchmarking sur les expériences appliquant le principe du pollueur/payeur contre la pollution du littoral, 2. Choisir le mécanisme à mettre en œuvre, le concevoir et le faire valider par les acteurs et partenaires 3. Soutenir et accompagner le processus d'implémentation et de mise en service du mécanisme,	* MALE - APAL	* MALE - Autres départements * M. Equipement * M. Finances * Syndicats	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	150 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui								
18. La capacité des agents et partenaires de l'APAL est renforcée en matière de la Gestion Intégrée des Zones Cotières (GIZC)	18.1. Suivi et pérennisation des ouvrages GIZC	18.1.1. Le contenu d'une session de formation sur la GIZC et le rôle dans l'adaptation aux effets du CC est prêt, 18.1.2. Le nombre de sessions de formation réalisées aux niveaux central, régional et local, 18.1.3. Nombre de participants femmes et jeunes ayant suivi avec succès les sessions, 18.1.4. Nombre de supports de formation numériques, partageables et partagés en ligne,	1. Réaliser la note conceptuelle de la formation, solliciter les prestataires de service et contracter pour l'opération, 2. Réaliser une revue bibliographique des méthodes, outils et processus de suivi et de pérennisation des ouvrages GIZC, 3. Réaliser les supports de formation et les faire valider par la structure compétente 4. Organiser et réaliser la ou les sessions de formation (au moins une formation par grande région : Nord-Nord Est, Centre Est et Sud Est.	* MALE - APAL	* MALE - Autres départements * MARHP, * M. Tourisme, * OSCs et ONGs	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international * PNUD (GEF Résilience Côtière)	150 KUS\$	* Assistance technique	* Tentative								
SANTE																	
19. Les maladies amplifiées par le CC et celles dites émergentes sont suivies à temps réel, leurs risques évalués et les protocoles d'action opérationnels	19.1. Les risques de l'augmentation des pathologies respiratoires liées aux changements climatiques sont estimés et les indicateurs de suivi ainsi que les mesures de prévention sont mises en œuvre.	19.1.1. Liste des maladies respiratoires influencées par le Changement Climatique, 19.1.2. Niveau actuel des risques sanitaires en lien avec le CC : état repère 19.1.3. Evolution des risques des maladies respiratoires en fonction du CC (comparaion à l'état repère).	1. Recueil des données épidémiologiques, climatiques, qualité de l'air, allergènes,... 2. Mise en place d'une stratégie de prévention et d'adaptation 3. Renforcement des capacités du corps médical et des soignants, 4. Informations, sensibilisation et éducation des populations à risques (surtout femmes, jeunes et enfants) 5. Mettre en place les mécanismes d'échange d'informations avec les autres services de veille sanitaire du M.istère de la santé et ses partenaires.	* M. Santé - Direction des soins de santé de base Hopitaux spécialisés	* M.Santé - DHMPE, * Directions Régionales Santé, * MALE	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	900 KUS\$	* Assistance technique	* En cours : 20% * Sans appui : 80%								

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut										
										2021				2022					
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
	19.2. Un réseau d'épidémiologie-surveillance des principales maladies vectorielles est mis en place et opérationnel (leishmanioses, paludisme, ...) et la cartographie des moustiques d'intérêt sanitaire est établie et actualisée.	19.2.1. Au moins 1 institution, de services et/ou d'unités par grande région est impliquée dans le réseau de surveillance, 19.2.2. Au moins 1 de bulletin d'information publiés / trimestre portant sur la situation épidémiologique,	1. Développement des bases de données géographiques et des logiciels appropriés, 2. Equipement des laboratoires en réactifs et kits d'analyses spécifiques, 3. Renforcement des capacités du personnel chargé du réseau (central, régional et local), 4. Enquêtes et études épidémiologiques spécifiques et ponctuelles, 5. Ateliers d'échange d'expérience et présentation, diffusion des résultats	* M. Santé - Direction des soins de santé de base + Observatoire national des maladies nouvelles et émergentes	* M. Santé - DHMPE, * Institut Pasteur, * Directions Régionales Santé, * MALE * MAPRH	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	500 KUS\$	* Assistance technique	* En cours : 20% * Sans appui : 80%										
	19.3. Un programme d'adaptation du secteur de la santé aux changements climatiques est mis en œuvre et toutes les thématiques prioritaires sont prises en considération.	19.3.1. Les maladies à transmission hydrique sont connues, 19.3.2. Nombre de personnes formées sur les moyens et méthodes d'identification et de suivi des maladies à transmission hydrique, 19.3.3. Nombre de structures régionales de santé impliquées dans le projet et faisant partie du réseau de surveillance	1. Contrôle sanitaire du système d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et urbain, 2. Mesures d'adaptation aux risques sanitaires liés à l'interaction avec les eaux de rivière, 3. Procédure de protection sanitaire des estivants balnéaires, 4. Contrôle sanitaire de l'utilisation des eaux usées traitées, recommandations et publication des résultats.	* M. Santé - Direction des soins de santé de base + Observatoire national des maladies nouvelles et émergentes	* M. Santé - DHMPE, * Institut Pasteur, * Directions Régionales Santé, * MALE * MAPRH	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international * Secteur privé	800 KUS\$	* Assistance technique	* En cours : 20% * Sans appui : 80%										
20. Les risques sanitaires découlant du changement climatique sont connus de tous les partenaires, acteurs et du grand public.	20.1. Une stratégie de communication sur les risques sanitaires découlant des changements climatiques est réalisée et mise en œuvre et l'impact du CC sur la survenue des épisodes de la grippe et le Covid-19 est mis en évidence	20.1.1. Nombre de documents de communication développés, 20.1.2. Nombre de documents de sensibilisation orientés aux femmes et aux enfants 20.1.3. Nombre de spots publicitaires grand public diffusés, 20.1.4. Diversité des supports de communication: site web, réseaux sociaux, documents papiers, vidéos, bandes sonores,...	1. Cartographie des acteurs, identification des publics ciblés et analyse des besoins, 2. Production et communication des supports d'information, de sensibilisation et d'éducation, 3. Evaluation des impacts des campagnes de communication, adaptation des produits et vecteurs de communication.	* M. Santé	* MTCEN * Radios et Télé, * MALE	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	950 KUS\$	* Assistance technique et renforcement de capacité	* En cours : 20% * Sans appui : 80%										
21. La législation du secteur de la santé est révisée, intègre le CC et permet une forte implication régionale dans les processus d'adaptation	21.1. Les directions régionales de la santé chargées de la prévention verront leurs prérogatives élargies en considérant les aspects du CC	21.1.1. Une note interne au Ministère de la Santé est publiée pour informer les directions régionales des maladies émergentes en lien avec le CC.	1. Préparer le contenu de la note, signer et diffuser, 2. Préparer et diffuser une brochure de synthèse sur les effets du CC et les liens avec les maladies nouvelles et émergentes, 3. Intégrer les activités dans le fonctionnement habituel du système de prévention.	* M. Santé	* MALE * MARHP, * M. TOURISME-ONTT * MALE : Communes	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	250 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										
	21.2. Le code de la santé intègre les aspects en lien avec le CC	21.2.1. Le code de la santé qui intègre le volet CC est approuvé par le parlement, 21.2.2. Le nouveau code de la santé et ses textes d'application sont publiés au Journal Officiel.	1. Engager l'enquête publique, synthétiser les feedbacks des partenaires et acteurs et apporter les modifications nécessaires, 2. Procéder à l'approbation des textes proposés par les services juridiques du M. Santé, 3. Porter les nouveaux textes au gouvernement et au parlement pour approbation,	* M. Santé	* Autres Ministères * Syndicats (UGTT), * OSCs et ONGs	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	100 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui										

Objectif	Résultat	Indicateur de suivi	Détails des activités (optionnel)	Responsable de mise en œuvre	Autre parties prenantes nationales (optionnel)	Source de financement	Coût estimatif en US\$	Type d'appui	Statut											
										2021				2022						
										T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
TOURISME																				
22. Pour des infrastructures touristiques et un littoral réhabilités et protégés contre les effets du CC, une offre touristique diversifiée et un recours limité aux eaux non conventionnelles	22.1. Le littoral Tunisien est réhabilité et protégé contre l'érosion côtière et les effets de l'ENM	22.1.1. linéaire des plages réhabilitées et protégées contre l'érosion marine et l'ENM, 22.1.2. linéaire des plages sableuses avec un niveau de sable augmenté (engraissé),	1. Etudes, calibrage du modèle à utiliser et suivi de l'évolution des plages, 2. Opérations de recharge sur des tronçons pilotes de 1Km chacun (Nord-Ouest, Nord-Est, Centre-Est et Sud-Est). Nombre et emplacements, proches des établissements hôteliers, définis par l'étude 3. Poursuite du projet par secteur.	* M. Tourisme - ONT, * APAL * Etablissements hôteliers concernés	M. TOURISME - ONTT, MALE	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international * Secteur privé	10 MUS\$	* Assistance technique	* Sans appui											
	22.2. Le tourisme alternatif contribue à la valorisation des potentialités régionales et l'intégration des sociétés rurales dans la filière améliore leur résilience aux impacts divers dont ceux du CC	22.2.1. Nombre de destination écotouristiques introduites dans les circuits officiels de l'ONTT, 22.2.2. Nombre de micro-projets écotouristiques tenus par des femmes (restauration, hébergement, artisanat, ...),	1. Mise en écotourisme des destinations prometteuses, financement de micro-projets, accompagnement, ... 2. Appui commercial et marketing, aide à la labellisation, mise en réseaux, ... 3. Implication des acteurs et organisation de la filière	* M. Tourisme - ONTT, * MAR-HP-DGAB	* MDICI, * Agences de micro-finance, * Agences touristiques, * Syndicats.	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international * Secteur privé	1 MUS\$	* Assistance technique	* Premières expériences pilotes : en cours * Autres destinations et mise à l'échelle : Sans appui											
	22.3. Le territoire national est découpé en régions climato-touristiques qui considère les richesses naturelles	22.3.1. Nombre de régions climato-touristiques identifiées, 22.3.2. Charte de l'écotouriste en milieu naturel (maritime et/ou terrestre).	1. Etude pour l'identification des régions climato-touristiques, 2. Proposition de destinations écotouristiques et processus techniques et financiers de leur mise en écotourisme,	* M. Tourisme - ONTT, * MAR-HP-DGAB	* MDICI, * Agences de micro-finance, * Agences touristiques, * Syndicats.	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international	50 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui											
	22.4. Le concept Hôtel écologique est promu et développé	22.4.1. Texte régissant les Hôtels écologiques est publié au J.O.R.T. 22.4.2. Nombre d'Hôtels écologiques créés ou transformés,	1. Publication du texte réglementaire régissant les Hôtels écologiques, 2. Processus d'approbation des établissements et mécanisme de suivi du respect des exigences requises.	* M. Tourisme - ONTT,	* Agences touristiques, * Syndicats. * Professionnels	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international * Secteur privé	500 KUS\$	* Assistance technique	* Textes publiés : conclu, * Reste du processus : Sans appui											
	22.5. Des ressources en eau optimisées et un recours progressif aux eaux non conventionnelles et à l'énergie renouvelable	22.5.1. Le volume de consommation en eau non conventionnelle / autres sources (dessalement, EUT,...) par établissement touristique, 22.5.2. Nombre d'établissements touristiques disposant d'une Mini station d'épuration, 22.5.3. Nombre d'établissements touristiques disposant d'une station de dessalement de l'eau de mer.	1. Identification des établissements hôteliers en mesure de diversifier les sources d'approvisionnement en eau : nombre de lits, nombre de m2, analyse économique de rentabilité, ... 2. Approbation du dispositif de mise en œuvre par le métier, le Ministère de tutelle et autres partenaires 3. Publication des résultats de l'étude, sensibilisation, conseil et accompagnement des structures engagées dans le projet.	* M. Tourisme - ONTT,	* Syndicats, * Professionnels, * MARHP, * ONAS, ANPE, CITET	* Budget National * Financement bilatéral * Financement international * Secteur privé	250 KUS\$	* Assistance technique	* Sans appui											



Ministère des Affaires
Locales et de l'Environnement

NDC 
PARTNERSHIP

